

MERCURE

DE FRANCE

DÉDIÉ AU ROI,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES,

C O N T E N A N T

Le Journal Politique des principaux événemens de toutes les Cours ; les Pièces fugitives nouvelles en vers & en prose ; l'Annonce & l'Analyse des Ouvrages nouveaux ; les Inventions & Découvertes dans les Sciences & les Arts ; les Spectacles ; les Causes célèbres ; les Académies de Paris & des Provinces ; la Notice des Édits, Arrêts ; les Avis particuliers, &c. &c.

5. Avril 1779.



A P A R I S,

Chez PANCKOUCKE, Hôtel de Thou,
rue des Poitevins.

Avec Approbation & Brevet du Roi.

T A B L E.

P IÈCES EUGITIVES.	Académie Royale de Mu-
<i>Vers à une belle Femme,</i>	sique, 58
3	Comédie Française, 59
<i>Portrait de S. A M. le P.</i>	Comédie Italienne, 62
<i>de L....</i>	4 Académie de Soissons, 63
<i>Les Saisons, Chanson,</i>	5
<i>Description des Isles du</i>	V A R I É T É S.
<i>Cap Verd,</i>	7 Lettre de M. d'Alembert ib.
<i>Combien il est utile aux</i>	7 Extrait d'une Lettre écrite
<i>Jeunes Artistes de co-</i>	de Londres, 64
<i>pier les Ouvrages des</i>	SCIENCES ET ARTS.
<i>Grands Maîtres,</i>	11 Astronomie, 67
<i>Portrait de l'Homme du</i>	11 Gravures, 70
<i>Jour, Epigramme,</i>	16 Annonces Littéraires, 71
<i>Romance,</i>	JOURNAL POLITIQUE.
<i>Enigme & Logogryp.</i>	17 Constantinople, 73
NOUVELLES	20 Pétersbourg, <i>ibid.</i>
LITTÉRAIRES.	Stockholm, 74
<i>Recherches sur l'adminis-</i>	Hambourg, 79
<i>tration des terres chez les</i>	Ratisbonne, 82
<i>Romains,</i>	21 Livourne, 83
<i>Le Petit Chanfonnier Fran-</i>	21 Londres, 85
<i>çois,</i>	34 Etats-Unis de l'Amériq.
<i>Collection Académique,</i>	46 Septent. 101
SPECTACLES.	46 Versailles, 105
<i>Concert Spirituel,</i>	55 Paris, 106
	55 Bruxelles, 116

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, le *Mercure de France*, pour le 5 Avril. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, ce 4 Avril 1779. DE SANCY.

De l'Imprimerie de MICHEL LAMBERT,
rue de la Harpe, près Saint-Côme.



MERCURE
DE FRANCE.

5 Avril 1779.

PIÈCES FUGITIVES
EN VERS ET EN PROSE.

V E R S

A UNE BELLE FEMME.

Toi qui, de la Divinité
Offre aux yeux la riante image ;
Qui joins aux grâces du bel âge
L'esprit, la taille & la beauté,

Aij

Dis-moi, l'indulgente Nature
 T'a-t'elle fait présent d'un cœur
 Tendre, sincère & point parjure ?
 Et, pour achever la peinture,
 Est-il formé pour le bonheur ?
 As-tu ressenti cette ardeur,
 Ce feu, cette vive étincelle ?
 Hélas ! que ferois-tu sans elle ?
 Zéphir est tout pour une fleur,
 L'Amour est tout pour une belle.

PORTRAIT DE S. A. M. LE P. DE L....

A M A N T & Guerrier tour-à-tour,
 Deux mots de *Charlot* font l'histoire :
 Le printemps le donne à la Gloire,
 Et l'hiver le rend à l'Amour.

MAIS la paix qui vient de se faire
 Double son rôle de moitié ;
 Et *Charlot*, qu'Amour fit pour plaire,
 Va plaire encore à l'Amitié.

(Par *M^{rs} de la Place.*)



LES SAISONS,
CHANSON.

A MADEMOISELLE P. V.....

Sur l'Air: *Tendre fruit des pleurs de l'Aurore.*

TO I que j'adore, ô ma Sophie!
Sois-moi fidelle, aimons toujours;
C'est l'Amour qui de notre vie
Embellit & charme le cours.

LAISSONS murmurer la sagesse
Qui nous diroit de n'aimer pas;
Sans l'Amour, sans sa douce ivresse,
Quel bien peut avoir des appas?

MAIS le temps vient où la Nature
Se pare de mille couleurs;
On voit renaître la verdure,
Nos prés sont émaillés de fleurs.

POUR les roses de la jeunesse
Il n'est, hélas! qu'un seul printemps:
Mais pourquoi craindre la vieillesse,
On peut aimer dans tous les temps?

QUITTEZ votre tige chérie,
Fleurs, vous aurez un sort plus doux:
Ornez le sein de ma Sophie,
Et cachez-le aux yeux des jaloux.

A iij

VOIS-TU cet agréable ombrage ?

Le soleil brûle nos guérets :
Viens à l'abri de ce feuillage ,
Près de moi reposer au frais.

QUE le ciel tonne , ô ma Sophie ,
Tes beaux yeux réglent mes destins !
J'y trouve ou la mort ou la vie ,
Je suis heureux s'ils sont fereins.

ON a recueilli dans nos granges
Les célestes dons de Cérès ;
Et déjà le Dieu des vendanges
Vient nous prodiguer ses bienfaits.

MAIS chante qui voudra ta gloire ,
O Bacchus , & ton jus divin ,
Il faut pour m'animer à boire
Que Sophie ait le verre en main.

QUOI ! déjà la bise cruelle
Ramène les fiers aquilons ?
Le froid sévit ; Amour m'appelle ,
Je vole & brave les glaçons.

L'INDIFFÉRENT n'est point de même ,
Son œil voit par-tout des frimats :
Il n'est point d'hiver quand on aime ;
Chaque Saison a ses appas.

(Par M. Boutellier.)

*DESCRIPTION des Isles du Cap-Verd ,
extraite d'un Voyage à l'Isle de France ,
qui n'a pas été imprimé.*

LES Isles du Cap-Verd sont au nombre de dix; savoir, Sant-Yago, où réside le Gouverneur-Général, Saint-Antoine, Saint-Nicolas, de Feu, Bonne-Vue, Mai, Brave, de Vel, Sainte-Lucie & Saint-Vincent. C'est un des premiers établissemens des Portugais, & elles appartiennent aujourd'hui à leur Compagnie du Brésil, qui y reçoit des bannis de la Métropole: on y dépose comme un limon impur, tout ce que cette même Métropole a de plus abject & de plus pernicieux.

Ces Isles méritoient un traitement plus favorable: on y trouva, quand on les découvrit, tout ce qui est nécessaire à la vie. Les bestiaux y étoient autrefois en si grande abondance, qu'en 1759 un bœuf (à la vérité l'espèce en est petite) ne s'y vendoit que deux piastras. Les cochons étoient plus chers, & valoient deux piastras $\frac{1}{2}$. Ces animaux existoient encore en 1774, quoiqu'une sécheresse de trois ans, qui avoit détruit tous les pâturages, en eût presque éteint la race. Les chèvres, dans la même année 1759, étoient très-communes dans toutes les Isles, & doivent l'être encore. Elles ont, en outre,

A iv

des cheveaux, des ânes, des mulets, des lièvres, des lapins, des faisans, des perdrix, quantité de pintades, des pigeons ramiers & autres, & de toutes sortes de volailles. L'illustre Auteur de l'Histoire Philosophique croit qu'une mortalité considérable a fait disparoître les mulets en 1750; mais il se trompe. Il est même certain que des Navigateurs François en ont acheté en 1776 pour l'usage de la Martinique.

La Nature & l'industrie, en couvrant les Isles du Cap-Verd d'une si grande multitude d'animaux, n'y ont pas semé les plantes avec moins de libéralité. Sant-Yago, l'une des plus fertiles, produit du maïs, du manioc, des cannes à sucre, des palmiers, dattiers, cocotiers, tamariniers, bananiers, des ananas, des grenades, des noix, des figues, des melons, de gros abricots filandreux qu'on dit venir d'Amérique; enfin une prodigieuse quantité d'oranges, de citrons & de limons. On y fait du vin; & j'y ai vu fouler aux pieds, parmi les plantes sauvages, un fort bel indigo, L'Isle de Feu, quoiqu'en proie aux fureurs d'un volcan, ou plutôt parce qu'elle y est en proie, est encore plus féconde que Sant-Yago. Saint-Antoine produit un vin peu inférieur à ceux de Portugal; on en recueille aussi à S. Nicolas: Bonne-Vue, Vel & Mai, passent pour être pierreuses, & par conséquent moins fertiles; cependant au Sel, dont les deux dernières abondent, l'une

D E F R A N C E.

joint , dit-on , des chevaux sauvages , & l'autre quantité de chèvres.

Mais l'Archipel entier a trois grands fléaux : la paresse de ses habitans , des sécheresses fréquentes , enfin l'abandon total de sa Métropole. Une de ces sécheresses qui , comme je l'ai dit , duroit depuis trois ans , avoit , quand nous arrivâmes à Sant-Yago , occasionné une famine épouvantable. Je tiens du Gouverneur & des autres Administrateurs , que sur une population d'environ 100,000 ames , blancs & noirs , dont Sant-Yago seule possédoit plus de 26000 , ce terrible fléau en avoit dévoré près de 7000. Frappé d'horreur & d'étonnement , je hasardai à ce sujet quelques réflexions ; mais on me répondit avec une franchise à laquelle je ne m'attendois pas :

“ Que voulez-vous qu'on fasse dans une
 ” Colonie où l'on est abandonné de sa Mé-
 ” tropole ? Le triste enfant qu'une mère
 ” barbare a rejeté de son sein , à qui elle
 ” refuse le lait de ses mamelles , peut-il
 ” attendre autre chose que la mort ? Lis-
 ” bonne ne songe point à nous , & les vils
 ” monopoleurs de la Compagnie du Brésil
 ” s'embarrassent peu d'un pays qui ne pro-
 ” duit pas de diamans. La paresse de nos
 ” Portugais augmente encore le mal ; & si ,
 ” par un heureux hasard , quelqu'un d'eux
 ” veut travailler , on nous l'enlève. Ainsi fit-
 ” on en 1756 : nous avions quelques bons
 ” Laboureurs , on les attacha , pour ainsi

A v

» dire, des entrailles de cette Colonie pour
 » les porter à la Côte de Guinée ».

Les Isles du Cap-Verd servent souvent de relâche aux vaisseaux de toutes les Nations qui vont dans l'Inde ou en Afrique. Le Brésil a avec elles une correspondance fort active; il en reçoit quantité d'esclaves que des bâtimens, expédiés de la Côte de Guinée, transportent d'abord à Sant-Yago, qui en est l'entrepôt, & de-là sur l'Amazone. Les étrangers en achettent quelquefois; quoique ce soit une contrebande, on les troque pour des denrées dans les temps de disette. L'Archipel vend aussi du sel, des peaux de chèvres très-bien préparées, des bœufs & des mulets. Ces derniers, comme nous l'avons dit plus haut, passent aux Antilles, & passoient, s'ils ne passent encore, dans le Continent de l'Amérique Septentrionale.

La paresse qui règne à Sant-Yago & dans les autres Isles, n'a pas empêché qu'on n'y ait établi une manufacture de grossières toiles de coton, qu'on appelle *pagnes*. Elles servent pour la traite des Nègres, & sont composées de bandelettes larges de six à sept pouces, longues de six pieds, faufilees ensemble au nombre de trois ou quatre. L'espece de Commerçant noir qui achette la pièce en gros, vend les bandes en détail à d'autres noirs qui en couvrent ce que la pudeur ordonne de cacher. Les ouvriers de couleur qui fabriquent ces toiles sont obligés de les apporter à Sant-Yago, dans le magasin

de la Compagnie. Elles sont fort chères. J'ai
oui dire que les habitans de la Guinée fabri-
quent aussi des pagnes.

(Par M. Millin de la Brosse , Capitaine
d'Infanterie , Auteur de l'Analyse de la
Révolution des États-Unis , qui a paru
dans le Mercure du 5 Mars).

COMBIEN il est utile aux jeunes Artistes de
copier les ouvrages des Grands-Maîtres *.

UNE copie est un ouvrage qui, dans toutes
ses parties, est exécuté d'après un autre ou-
vrage du même art, lequel, à cet égard, est
appelé un original. L'Artiste qui fait un ori-
ginal travaille d'après une image qu'il a con-
çue dans son esprit, ou que la Nature lui
met sous les yeux. Dans l'exécution il est
constamment occupé à chercher les moyens
de donner à son ouvrage l'esprit & la vie
que la Nature ou l'imagination de l'Artiste
a imprimée au modèle. Ainsi l'ouvrage de
cet Artiste est une invention perpétuelle,

* Cet Article est extrait de *la Théorie générale des
Beaux-Arts*, ouvrage Allemand de M. Sulzer, qui n'a
point encore été traduit en entier dans notre langue.
On en trouve seulement quelques morceaux très-
bien traduits dans le Supplément à l'Encyclopédie.
Celui-ci est de la même main.

sur-tout lorsque c'est un tableau qu'il peint ou une estampe qu'il grave. Car comme dans ces cas-là ce n'est pas la chose même qu'il imite comme en Sculpture, mais simplement l'apparence de la chose, chaque coup de pinceau ou de burin suppose de l'invention. Le Peintre voit des couleurs dans son modèle, c'est à lui à en imaginer d'autres qui puissent ressembler à celles-là. Il aperçoit une lumière générale qui éclaire l'objet naturel à la fois, & de manière que quelques parties en sont plus éclairées, tandis que d'autres restent dans l'obscurité. Mais dans son ouvrage il est obligé d'incorporer à la couleur propre le degré de clarté ou d'obscurité nécessaire. Tous les objets qu'il voit sont des corps qui ont de la masse & du relief, & lui il doit représenter cette rondeur & ces faillies sur une simple surface. Le copiste au contraire, n'imite qu'un ouvrage du même genre; il ne métamorphose rien; toutes les transformations sont faites, il n'a qu'à bien faire ce qu'un autre a pensé pour lui.

Il est donc incomparablement plus facile de faire une bonne copie que de produire un excellent original. On remarque en effet que souvent des Artistes très-médiocres copient très-heureusement. Mais il résulte aussi de ce que nous avons dit, qu'une copie sera toujours inférieure en beauté à son original. Il n'est pas possible que le copiste entre parfaitement dans l'esprit de son modèle. La

plus grande diversité entre l'original & la copie est dans le degré d'aisance. L'original est fait avec plus de liberté, d'une touche plus sûre, tout y part de source. Le copiste est contraint de plier son génie sur celui d'un autre. Celui-ci a pu trouver par hasard des expédiens heureux qu'il seroit impossible au copiste de deviner; il en choisit d'autres, & l'effet n'est plus exactement le même. L'un travaille de tête, son esprit est plus actif, son imagination plus échauffée, l'ouvrage en acquiert plus de chaleur & de hardiesse. L'autre est froid, & doit l'être, pour ne rien omettre; son travail se ressent de la lenteur & du tâtonnement. Le copiste renonce à sa manière & à son propre faire, pour suivre une manière qui lui est étrangère. D'ailleurs, dans tous les beaux ouvrages de l'Art, il y a diverses beautés qu'on ne sent que confusément; qu'on ne sauroit expliquer ni aux autres ni à soi-même, que l'Artiste doit plus à son goût & à une heureuse impulsion qu'à ses lumières. Ces beautés-là ne sauroient passer dans la copie; il lui manquera toujours la plus belle partie du feu & de l'ame qui brillent dans l'original. Si c'est un tableau, il peut arriver encore que le plus bel effet du coloris résulte d'une couche inférieure, qui perce au travers de la couleur qu'on voit à la surface. Souvent le plus habile Peintre ne sauroit deviner qu'elle est la couleur qui est cachée sous celle qu'il ap-

perçoit ; & dans ce cas-là il n'est pas possible que la copie égale en effet son original.

C'est à ces caractères que les fins connoisseurs savent démêler ce qui n'est qu'une copie : il est rare qu'ils s'y trompent ; quelquefois néanmoins il y a de si bonnes copies qu'il faut toute l'expérience d'un habile connoisseur pour n'être pas duppé. La cupidité qui avilit les talens, a produit une infinité de copies qu'on vend pour des originaux. Les Amateurs qui ne sont pas bons connoisseurs s'y trompent tous les jours. La prudence veut qu'on n'achette aucun tableau de prix, comme original, s'il n'est reconnu pour tel sur le témoignage des meilleurs juges.

Les simples Amateurs tombent souvent dans une autre erreur. Comme ils ont ouï-dire que les copies des ouvrages des grands Maîtres, sont fort inférieures aux originaux, ils en conçoivent un mépris aveugle pour tout ce qui est copie. Ils préféreront un mauvais original, une pièce ruinée par l'injure du temps, à la plus excellente copie ; & à la vue d'un tableau, au lieu d'en examiner la beauté réelle, ils ne s'arrêtent qu'à la question, est-ce ici un original ou non ? Pour peu qu'ils soupçonnent que ce n'est qu'une copie, toute idée de beauté & de prix s'évanouit aussi-tôt. Les vrais connoisseurs en usent autrement. Ils jugent d'un tableau sur le rapport de leurs yeux, & non sur le nom du Peintre. Rien de plus mince & de plus

borné que le goût & les lumières d'un homme qui n'a pas l'assurance de trouver beau ou laid un ouvrage qu'il a sous ses yeux, avant de savoir si ce qu'il voit est original ou copie.

Au reste, on ne sauroit trop recommander aux jeunes Artistes de s'exercer à copier les meilleurs morceaux des grands Maîtres. Il est presque impossible de bien sentir toutes les beautés & l'excellence d'un bon ouvrage qu'en essayant de l'imiter. C'est alors seulement qu'on apperçoit les difficultés, les efforts & les réflexions qu'il a dû coûter. L'exercice de copier oblige d'examiner chaque minutie avec le plus grand soin; & l'on découvre par ce moyen des beautés & des défauts qu'on n'auroit point apperçus d'ailleurs. Pour parvenir à rendre exactement ces beautés, le copiste est dans la nécessité de faire des efforts d'esprit qui l'initient aux mystères de l'Art. Il en acquiert l'habitude de saisir du premier coup-d'œil le beau & le défectueux. Tous ses sens se perfectionnent.

De l'aveu de plus d'un Artiste, ce n'est souvent qu'à la sixième ou septième copie de certains ouvrages qu'on y découvre des beautés qui avoient échappé au copiste jusqu'à ce moment. A force de copier les grands Maîtres, on apprend insensiblement à penser & à travailler comme eux. Mais le copiste qui cherche par cet exercice à former son goût & se rendre habile, ne doit pas copier d'une manière servile. Il doit moins s'attacher à

attraper l'industrie mécanique du maître, qu'à s'approprier son esprit & son goût. Un bon copiste n'est pas celui qui rend trait pour trait tout l'extérieur de son modèle, mais celui qui fait en exprimer exactement l'esprit à sa propre manière.

PORTRAIT DE L'HOMME DU JOUR,

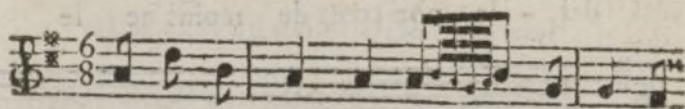
ÉPIGRAMME.

V O I S à trente ans cet être efféminé :
 N'a-t'il pas l'air d'une vieille poupée ?
 Chargé d'odeurs, de rouge enluminé,
 Comme il pâlit au nom seul d'une épée !
 De bals, de jeux sa langueur occupée,
 Fait cent projets, les change en un moment.
 Stérile ami, plus inutile amant,
 Il brode, il coud, par son caquet assomme :
 Quel est son sexe ? On l'ignore vraiment ;
 Mais la Nature en avoit fait un homme !

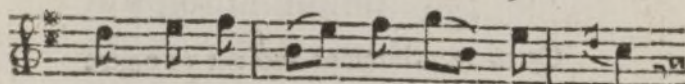
(Par M. Masson de Morvilliers, Avocat au Parl.)



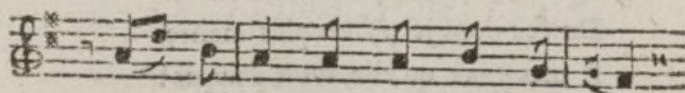
ROMANCE.



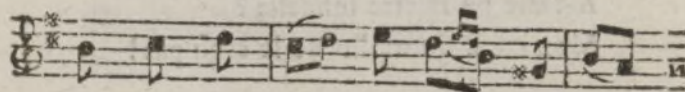
J u vois les fleurs de mon jeu-ne â-ge



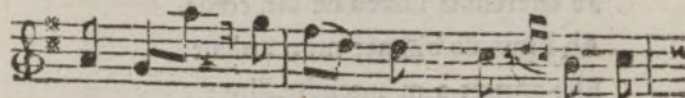
se des-sé - cher & se sé - trir,



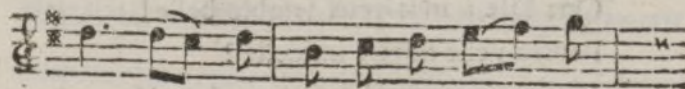
sans re-gret je me sens mou - rir,



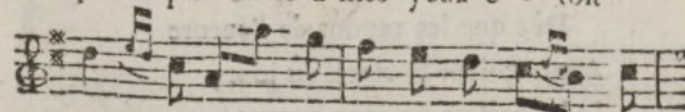
loin de mon a-man - te vo-la-



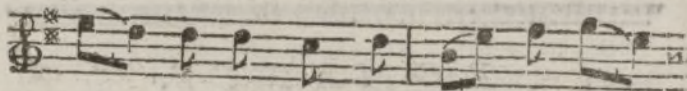
ge. A mes yeux qu'el-le a - voit d'ap-



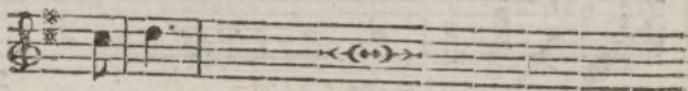
pas ! que Li-se à mes yeux é - toit



bel - le ! a - t-el-le pu m'ê-tre in-fi-



del - le ? mon cœur du moins ne le



croit pas.

QUINZE printemps avoient vu naître
 La rose & les lys de son sein,
 Quand' je lui fis part un matin
 Du feu dont je n'étois plus maître.
 A mes yeux qu'elle avoit d'appas !
 Que Life à mes yeux étoit belle !
 A-t'elle pu m'être infidelle ?
 Mon cœur du moins ne le croit pas !

DANS son regard, dans son sourire,
 Je cherchois l'aveu de son cœur.
 Ah ! loin de blâmer mon ardeur
 Elle aimoit à m'entendre dire :
 A mes yeux que Life a d'appas !
 Que Life à mes yeux semble belle !
 Pourra-t'elle m'être infidelle ?
 Mon cœur du moins ne le croit pas !

DÈS que les rayons de l'aurore
 Annonçoient la clarté du jour,
 Je lui parlois de mon amour,
 Et le soir je disois encore :

A mes yeux que Lise a d'appas !
 Que Lise à mes yeux semble belle !
 Pourra-t'elle m'être infidelle ?
 Mon cœur du moins ne le croit pas !

HEUREUX mille fois de lui plaire ;
 Heureux de la moindre faveur ,
 Je croyois lire dans son cœur ,
 Qu'elle ne seroit point légère.
 A mes yeux qu'elle avoit d'appas !
 Que Lise à mes yeux étoit belle !
 A-t'elle pu m'être infidelle ?
 Mon cœur du moins ne le croit pas !

INGRATE depuis & volage ,
 Elle a causé tout mon malheur !
 Mais je veux charmer ma douleur ,
 Pour ne plus dire davantage :
 A mes yeux qu'elle avoit d'appas !
 Que Lise à mes yeux étoit belle !
 A-t'elle pu m'être infidelle ?
 Mon cœur du moins ne le croit pas !

*Explication de l'Énigme & du Logogryphe
 du Mercure précédent.*

LE mot de l'Énigme est la *Mort* ; celui du
 Logogryphe est *Chevrefeuil*, où se trouvent
cerf, *chevreuil*, *cri*, *cher*, *fièvre*, *chile*,
fléchir, *chifre*, *flèche*, *friche*, *cerfeuill*.

 É N I G M E .

TU peux me deviner , mais non pas ma naissance ;
 Tu chercherois en vain , Lecteur , reste en repos.
 Écoute seulement qu'elle est mon influence :

Rien ne résiste à ma puissance ;

Le Prince , le Sujet , le Berger , les troupeaux
 Humblement prosternés attendent ma présence.

Sans m'épuiser je dispense

Les biens physiques & moraux.

Au pauvre quelquefois je donne l'abondance ;

Vain présent qui ne peut guérir son indigence.

Du malheureux j'adoucis tous les maux.

A mille êtres divers je donne l'existence ,

Et fais naître à la fois cent prodiges nouveaux.

Je mêle l'amertume , hélas , aux plus doux charmes.

J'ai souvent répandu la crainte & les alarmes

Dans l'ame de plus d'un Héros.

Je l'ai dit , on me trouve à la Cour , au Village ;

Mais pour m'avoir , des yeux il faut perdre l'usage.

(Par M. M***.)

 L O G O G R Y P H E .

J E suis un globe frais , & du plus beau vermeil ;
 Élastique au toucher , & charmant au coup-d'œil ;

Sans causer de délire
 Je flatte plusieurs sens ;
 De Flore dans mon printems
 J'embellis l'odorant empire.

En divisant les pieds qui forment mon essence ,
 Je présente un métal précieux aux mortels ;
 Un animal utile ; un grain qu'on ensemence ;
 Une ville Françoisse ; un mal des plus cruels ;
 Un habitant des Cieux ; la cause des tempêtes ;
 La mesure des jours des hommes & des bêtes.

(Par M. de Villette.)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*RECHERCHES historiques & critiques sur
 l'Administration publique & privée des
 terres chez les Romains, depuis le com-
 mencement de la République jusqu'au siècle
 de César, &c. A Paris, chez la Veuve
 Duchêne, rue S. Jacques, au Temple du
 Goût.*

DANS un tems où l'instruction fait tous
 les jours des progrès, du moins en surface,
 où tout homme qui fait lire & écrire est Au-
 teur ou Juge, où l'abondance, & la satiété
 ont donné naissance au goût superbe & diffi-
 cile, où le public sans intérêt & sans en-
 thousiasme, parle littérature, comme sur la fin

d'un repas des convives rassasiés se mettent à disserter sur la bonne chère, il n'est pas étonnant que non-seulement les individus, mais encore les Nations, les siècles même soient souvent calomniés. Parmi les reproches injustes qu'on fait au nôtre, le plus en vogue, le plus souvent répété, c'est d'avoir négligé l'érudition, d'abord pour le bel esprit & ensuite pour la Philosophie. Il seroit aisé, mais inutile & sur-tout trop long, de rendre compte ici des circonstances qui ont donné plus ou moins de faveur à certaines branches de la Littérature. Nous nous contenterons d'observer que ce sont peut-être les chef-d'œuvres du siècle de Louis XIV, qui ont le plus contribué à faire oublier ceux des anciens; mais nous avouerons en même-tems qu'au commencement de ce siècle l'esprit-humain, trop fier de ses richesses, trop épris de la liberté qu'il avoit acquise, eut l'injustice de dédaigner ses Maîtres, à peu-près comme un jeune homme, qui vient d'entrer dans le monde, & qui croit y avoir quelque succès, méprise les leçons de ses instituteurs. Ce qu'il y a de singulier, c'est que cette espèce de révolte eut pour chefs les plus doux, les plus modérés des beaux esprits modernes, Lamotte & Fontenelle. L'aménité de leur caractère, la politesse de leurs écrits, & sur-tout l'avantage qu'ils eurent de trouver de très-bonnes raisons en soutenant une mauvaise cause, leur concilia les suffrages, & le Public peu instruit, décida suivant

l'usage en faveur de l'Avocat qui plaidoit le mieux.

Le combat auroit fini avec les principaux combattans, s'ils n'avoient laissé après eux un homme que son intérêt, plus encore que son opinion, avoit enrôlé sous leurs drapeaux. Cet homme avoit plus d'esprit que de talent, plus de feu que d'imagination, plus de sagacité que de justesse, & sur-tout plus de lumière que d'instruction. Malheureusement pour lui son caractère étoit peu propre à sa mission. Lamotte avoit cette aimable modestie dont le doute & l'objection ne doivent jamais être séparés : Duclos étoit impérieux comme la science ; il parloit avec chaleur, mais il décidoit avec présomption ; c'est ce qu'il falloit aux jeunes gens : des discours agréables à entendre, & des jugemens aisés à retenir. On ne peut dissimuler qu'il n'ait eu quelque influence pendant plusieurs années, & qu'il n'ait causé quelque dommage à la bonne littérature. Qui la défendit alors, qui fut le maintenir par des exemples & des préceptes ? C'est le grand homme qui vient de nous être enlevé, & dont nous déplorons amèrement la perte, sans savoir encore tout ce que nous lui devons. M. de Voltaire, zélé partisan des anciens, admirateur de Boileau, leur admirateur, de Racine, leur imitateur, M. de Voltaire soutint à lui seul le goût qui chanceloit & qui imploroit son appui. Semblable aux confidens des Rois, qui mieux instruits des ressorts qui font mouvoir les

Cours & les Empires, sourient aux discours du Public & aux jugemens des Écrivains politiques, il savoit que le génie, la science & le bon goût n'étoient ni rivaux ni ennemis. Il les fit triompher ensemble; il les fit triompher l'un pour l'autre. Le faux bel-esprit disparut, le paradoxe fut réduit au silence; les Classiques anciens & modernes rentrèrent dans tous leurs droits; & cependant M. de Voltaire fut long-tems accusé de tous les torts dont il étoit le vengeur; tant il faut compter sur la reconnoissance de ses Contemporains, lorsqu'on les sert avec trop de succès. Ne dissimulons pas encore, puisqu'il s'agit de rendre à la vérité tous ses droits, qu'une association d'hommes célèbres, association long-tems en butte à la haine & à l'envie, & dont les travaux ont enrichi le monde entier, a contribué infiniment à restituer & à propager le goût de l'érudition; que la Philosophie, loin de se montrer son ennemie, paroît avoir contracté une nouvelle alliance avec elle, alliance heureuse, qui rend la Philosophie plus savante & l'érudition plus philosophe. C'est une observation qui n'a pas échappé à cette illustre Compagnie fondée par Louis XIV & Colbert pour retrouver & conserver toutes les richesses de l'antiquité. Ardente à profiter de l'heureuse disposition des esprits, elle a voulu que les prix qu'elle propose ne soient plus le vain essai d'une force qu'il est tems d'employer, & comptant sur des progrès

grès qui font en partie son ouvrage ; elle a voulu qu'ils concourussent au grand objet de l'utilité publique. En 1773, elle annonça que le prix de l'année 1774 seroit donné à celui qui traiteroit mieux ce sujet important : *Quel étoit l'état de l'Agriculture chez les Romains, depuis le commencement de la République jusques au siècle de César, relativement au Gouvernement, aux mœurs & au Commerce.* Ce Prix ne fut gagné qu'en 1776, par la belle Dissertation dont nous allons essayer de donner une idée. Nous la devons à M. du Mont, Auteur déjà connu par des Ouvrages tous estimables, tous dirigés vers le bien public, tels que *l'Histoire des Colonies & le Tableau du Commerce de l'Angleterre*, imprimés il y a plus de 20 ans ; *la Théorie du Luxe*, Ouvrage rempli d'idées neuves & ingénieuses, & plusieurs Dissertations couronnées, entr'autres une sur les deux premières races de nos Rois, qui venoit d'obtenir le Prix de l'Académie des Belles-Lettres, lorsqu'elle proposa celui-ci.

L'état de l'Agriculture chez les Romains, & l'influence qu'elle pouvoit exercer sur la constitution & la prospérité de leur Gouvernement, doivent sans doute offrir un vaste & intéressant objet de spéculation ; mais les résultats de cet examen sont d'une utilité plus immédiate que bien des gens ne pourroient le penser ; car en tout genre l'erreur la moins dangereuse en elle-même, est nuisible parce qu'elle occupe la place d'une vé-

5 Avril 1779.

B

rité, & que dans le champ fécond, mais limitée, des connoissances humaines, ce n'est qu'en arrachant une herbe stérile qu'on obtient un épi de plus. Les Romains ont soumis l'Univers; donc ils ont eu les meilleures lois possibles; chez eux l'Agriculture étoit encouragée, honorée; donc leur agriculture étoit portée à sa perfection; c'est ainsi qu'on a raisonné pendant long-tems. Cependant M. du M. ne craint pas de dire dans son Discours préliminaire: » que pour peu qu'on » approfondisse le sujet proposé par l'Académie Royale des Inscriptions, on ne tarde » pas à reconnoître que les Romains n'excelloient pas à beaucoup près en tout; que le » Gouvernement de Rome, entièrement occupé de conquêtes, a porté fort loin l'art » de la politique & celui de la guerre, mais » qu'il s'en faut bien que le régime intérieur de la République ait acquis un égal degré de » perfection.

» Pour fixer les idées sur la question proposée, il falloit mettre le Lecteur lui-même en état de la juger. En essayant de remplir les vues de l'Académie, on s'est donc cru obligé d'aller au-delà, & de donner une description succincte des différentes branches de culture dont les Romains se sont occupés. Ce travail exigeoit sans doute une vaste érudition. L'antiquité nous a laissé beaucoup de matériaux à employer; mais pour ne rien négliger, pour ne rien hasarder, il falloit se rendre difficile, & ne pas se contenter des

Auteurs qui ont traité de l'Agriculture, quoi qu'ils soient en grand nombre. Qui croiroit qu'après la subversion de la République douze siècles s'écoulèrent avant que les hommes songeassent à écrire sur cette matière importante ? Ce ne fut qu'à la fin du treizième siècle qu'on vit paroître un Livre sur l'économie rurale. *Crescentius* qui l'avoit composé en *Latin*, le dédia à Charles II, Roi de Sicile. Cet Ouvrage fut traduit en très-bon Italien par *Sébastien Rossi*, Membre de l'Académie de la *Crusca*; & cette traduction passe encore de nos jours pour un Ouvrage Classique. « Mais tandis que l'Italie se livroit à des études solides, notre Patrie abondoit en Romanciers, en Troubadours, en Chansonniers, en Scholastiques subtils. Vainement Charles V, le plus sage de nos Rois, afin d'inspirer à ses sujets le goût d'une utile imitation, fit traduire dans notre idiome le Livre de *Crescentius*. La première *Maison Rustique*, composée par un François, ne parut que sous Henri II. D'autres Ouvrages de ce genre furent publiés depuis; mais à de longues distances, tous d'un mauvais style, pleins d'erreurs, & qui prouvent dans leurs Auteurs un jugement très-médiocre. »

Il est vrai que depuis quelques années l'Agriculture a été très à la mode; mais n'a-t-elle pas été trop systématique? N'a-t-elle pas revêtu de formules abstraites & intelligibles les leçons les plus nécessaires aux

hommes ? N'a-t-on pas formé plus de Sectes que d'Écoles , & trouvé plus de mots nouveaux que de vérités nouvelles ? N'est-ce pas plutôt de l'industrie & du concours des Citoyens avec le Gouvernement , qu'on doit attendre les progrès du plus important de tous les Arts ? On auroit écrit long-tems sur la *grande & la petite culture* avant que le Berri sortit de l'état de langueur où il étoit. On vient de lui donner une administration Provinciale. Nul doute qu'il ne devienne bientôt une Province florissante. C'est à ces sages mesures que M. du Mont rend hommage avec toute la sensibilité d'un véritable Citoyen. « Nous ne sommes plus au tems » où des Ministres d'un génie borné redou- » toient l'examen de la Nation , & lui dé- » fendoient de les instruire. Un homme d'un » esprit élevé tient aujourd'hui le timon des » Finances. Loin d'ordonner aux Peuples de » fermer les yeux , il leur prescrit en quel- » que sorte de les ouvrir. Son zèle pur n'est » point souillé par un attachement orgueil- » leux à ses propres idées. Pour travailler » plus sûrement au bonheur général , il in- » voque les conseils de tous. Il souhaite que » le bien se fasse , & semble préférer à la » gloire de l'opérer lui-même , le plaisir de » le voir effectué. Au moment où j'écris , » des Laboureurs assis près des personnages » les plus illustres par leur rang & par leur » naissance , apprennent avec une joie res- » pectueuse , qu'inspiré par cet autre Col-

bert, leur Souverain daigne essayer de les
 consulter ». Heureux les peuples, continue
 l'Auteur, lorsqu'élevant plus haut leurs re-
 gards, ils voyent un Monarque dont l'auto-
 rité ne se fait sentir que par la protection,
 qui appelle à lui les Sages de la Nation, &
 leur dit: *Assemblez-vous; éclairez mon au-
 torité, & concourons à la félicité commune!*

Après avoir donné ainsi une idée de son
 travail & des heureux auspices sous lesquels
 il l'offre au Public, M. du M. entre en ma-
 tière. Les premiers Chapitres sont consacrés
 à traiter du partage des terres chez les Ro-
 mains, dont il donne une idée plus juste que
 celle qui a prévalu jusqu'ici. Dès le temps des
 Rois l'inégalité dans les propriétés étoit éta-
 blie, & cette fameuse répartition de deux
 journaux par tête ne fut jamais considérée
 comme un lot suffisant à l'entretien d'une
 famille, mais seulement comme la plus
 petite portion de terre qu'un citoyen pou-
 voit posséder. Ce qui est bien plus intéres-
 sant que toutes ces idées chimériques, tant
 sur la richesse de la culture à Rome, que sur
 la frugalité du peuple, c'est de retrouver dans
 ces anciens temps les premiers exemples du
 respect qu'on doit à la propriété. La loi des
 douze Tables avoit établi ce principe, qui a
 été depuis conservé dans les Pandectes, *que
 possession vaut titre*, & que celui à qui on
 demande pourquoi il possède, n'a autre
 chose à répondre sinon: *parce que je possède.*
 On sait assez que Numa consacra les limites

des héritages en instituant le culte du Dieu *Terminus*. « Lorsque deux propriétaires voi-
 » sins posoient une limite, ils pratiquoient
 » les cérémonies les plus importantes, & ils
 » prenoient les précautions les plus recher-
 » chées pour faire reconnoître à jamais,
 » malgré les injures du temps, le lieu où ils
 » la plaçoient. Ils apportoit la pierre près
 » de la fosse où ils devoient la planter; là,
 » ils la couronnoient de fleurs, l'arrosaient
 » d'huile parfumée, & la couvroient d'un
 » voile; ensuite environnés de flambeaux
 » allumés ils offroient en sacrifice une hostie
 » sans tache; après l'avoir égorgée, ils s'en-
 » veloppoient la tête mystérieusement, &
 » égouttoient le sang de la victime dans la
 » fosse; ils y jetoient de l'encens, des fruits
 » de la terre, des rayons de miel, du vin,
 » & d'autres choses qu'il étoit d'usage de
 » consacrer aux Dieux Termes. Ils mettoient
 » le feu à toutes ces matières; quand elles
 » étoient consumées, ils plaçoient la pierre
 » sur les cendres chaudes, & répandoient
 » du charbon autour, parce que le charbon
 » est incorruptible. C'est pour cette raison
 » que le Législateur avoit prescrit que l'ho-
 » locauste se fît dans la fosse ».

Avec des idées si saines du droit de propriété, il n'est pas étonnant que le droit de *parcours*, qui lui est si contraire, ait été absolument étranger aux Romains. A la vérité, chaque canton ou village (*Pagus*) avoit une commune pour faire pâturer les bestiaux.

C'est ce qu'on appeloit *ager compascuus*.

“ Lorsque les Romains affermoient leurs
” champs ; car ils les affermoient dans cer-
” taines circonstances , c'étoit ordinairement
” pour cinq ans ; imitant l'administration
” publique , qui renouveloit les fermes de
” l'État à chaque lustre. Ils imposoient des
” conditions semblables aux clauses ordi-
” naires des baux de nos fermes ; par exem-
” ple , ils ne permettoient pas de semer
” deux ans de suite du blé , même dans les
” terres qui pouvoient en rapporter plu-
” sieurs années de suite. Leur agriculture
” jouissoit d'un avantage important. La
” chasse étoit libre chez eux. Chacun pou-
” vant tuer le gibier , il y en avoit peu , &
” par conséquent il faisoit peu de dégât.
” Ceux qui vouloient se donner le plaisir
” d'une chasse facile , ou faire servir habi-
” tuellement de la venaison sur leur table ,
” avoient des parcs où ils enfermoient des
” bêtes fauves de toute espèce , grosses &
” petites. On appeloit ces enclos *Leporaria* ,
” *Vivaria*. Le débit des denrées étoit favo-
” risé par la commodité des chemins. Per-
” sonne n'ignore combien les Romains se
” sont occupés de cette partie. Leurs ou-
” vrages en ce genre étonnent encore au-
” jourd'hui les gens de l'art. Aucune loi
” n'obligeoit de porter au marché ; en sorte
” que les particuliers pouvoient garder leurs
” denrées , & attendre les occasions de les
” vendre à un bon prix , même au double

» de leur valeur ordinaire. On étoit libre de
 » vendre sur pied. Nulle loi n'interdisoit le
 » commerce de Province à Province , &c.
 » &c. ». On ne doit pas dissimuler que ces
 encouragemens , accordés à l'agriculture ,
 étoient compensés par quelques prohibitions.
 « Varron nous apprend qu'elle avoit été
 » gênée par des lois qui défendoient de
 » convertir en prés les terres labourables. Il
 » est vrai qu'il nous apprend aussi que de
 » son temps , ces loix , sans avoir été abo-
 » lies , n'étoient pas observées ». D'un autre
 côté, les Fêtes pendant lesquelles il étoit dé-
 fendu de travailler, étoient très-nombreuses;
 mais les gens sensés ne se croyoient pas obligés
 de les observer strictement, & ils se con-
 tentoient de saisir l'esprit de la loi, qui avoit
 eu deux objets, l'un de ménager au peuple
 le loisir de vaquer aux affaires publiques,
 l'autre de donner aux esclaves quelques
 momens de repos. C'est ainsi que plusieurs
 établissemens religieux ont eu d'abord un
 motif politique; motif qui a disparu ensuite
 lorsque les Prêtres ont acquis du crédit, &
 que la superstition a pris la place de la légis-
 lation. Ceci nous prouve encore qu'on se
 trompe quelquefois en condamnant l'esprit
 de certaines institutions dont il ne faudroit
 condamner que l'abus. Par exemple, le
 même Gouvernement qui agit sagement en
 retranchant les Fêtes dans un pays où le tra-
 vail est libre, auroit peut-être tort de les
 abolir dans celui où le travail est commandé,

comme à Saint-Domingue, & dans tous les pays où la culture est livrée aux esclaves. Nous compterons encore parmi les erreurs du Gouvernement Romain, toutes les lois prohibitives, comme celles qui fixoient le nombre des bestiaux qu'on pouvoit entretenir sur chaque héritage, l'usage de taxer les commestibles, celui de donner les domaines publics à bail, & pour des termes très-courts qui ne permettoient aux Fermiers de faire aucune avance pour l'amélioration des terres: politique vicieuse en elle-même, mais inhérente au Gouvernement populaire, parce qu'il n'aime pas les établissemens fixes, parce qu'il est, de sa nature, jaloux & inconstant, & qu'il aime à faire & à défaire. Ce qui est encore bien moins raisonnable, c'est d'un côté le nombre des corvées & des prestations de toute espèce qui étoient exigées des gens de la campagne; & de l'autre l'autorité arbitraire de ceux qui gouvernoient les Provinces; car le Gouvernement Républicain, bien inférieur, à certains égards, aux Gouvernemens mixtes, a sur-tout cet inconvénient, que si la liberté existe dans le premier moteur, dans la partie du peuple qui représente le Souverain, le despotisme ne se trouve que trop souvent dans l'autorité une fois déléguée, dans tous les Magistrats auxquels le pouvoir exécutif est confié; de sorte qu'on peut assurer qu'il n'y a rien de si despotique que les Magistrats des Républiques. Je n'en veux pour exemple que les Prêteurs & les Pro-consuls chez les

B v,

Romains; & parmi les modernes, les Baillifs du Canton de Berne, & les Gouverneurs, soit des isles, soit de terre ferme, chez les Vénitiens. Quoi qu'il en soit, il faut convenir, avec M. du M., que les Romains connoissoient mieux les pratiques de l'économie rurale que les principes de l'économie politique.

Nous sommes obligés de réserver à un second Extrait l'analyse du reste de l'Ouvrage.

Fin du premier Extrait.

Le Petit Chanonnier François, ou Choix des meilleures Chançons sur des airs connus.
A Genève, & se vend à Paris, chez la Veuve Duchesne, rue S. Jacques, au Temple du Goût.

La Chançon a toujours été en vogue parmi nous, depuis Tacite, qui disoit de nos ancêtres, *cantilenis infortunia sua solantur*, ils se consolent de leurs infortunes en chantant, jusqu'au Cardinal de Retz, qui commandoit à Blot & à Marigny, suivant les circonstances, des couplets propres à opérer tel ou tel effet sur les esprits, & qui regardoit le Vaudeville comme un des ressorts de sa politique. Il nous connoissoit bien. Tel Ministre qui a résisté à une puissante cabale, n'a pu résister au ridicule d'un bon couplet.

Tout le monde sait que les fabliaux furent la première Poésie de nos ayeux; & la naïveté

qu'on y remarque n'a pas perdu tous ses charmes pour nous , malgré la différence du langage. Henri IV fit des couplets très-jolis. Le bon goût de la Cour de Louis XIV porta ce genre à sa perfection , comme tant d'autres. Il prit une tournure plus libre & moins délicate sous la Régence ; & depuis, la mode étant devenue générale, de chanter ses amours & de chançonner ses ennemis, la galanterie & la fatyre ont produit une infinité de ces bagatelles plus ou moins heureuses, parmi lesquelles les Amateurs éclairés se sont réservé la liberté de choisir.

Le Recueil qui paroît aujourd'hui après tant d'autres , & qui , ne formant qu'un petit volume , sembleroit ne devoir contenir que des morceaux d'élite, est pourtant, comme tous les Recueils qu'on a faits jusqu'ici, mêlé de bon & de mauvais, & n'en est pas moins d'un usage commode & agréable.

Une des premières Pièces est de La Fontaine. On l'y reconnoît, sur-tout au refrain qui est gracieux. Elle fut faite pour une petite fille de douze ans qui lui avoit adressé des couplets.

PAULE, vous faites joliment

Lettres & chançonnettes ;

Quelques grains d'amour seulement,

Elles seroient parfaites.

Quand ses soins au cœur sont connus,

Une Muse fait plaire.

B vj

Jeune Paule , trois ans de plus
Font beaucoup à l'affaire.

Vous parlez quelquefois d'Amour ;
Paule , sans le connoître ;
Mais j'espère vous voir un jour
Ce petit Dieu pour maître.
Le doux langage des soupirs
Est pour vous lettre close.
Paule , trois retours de Zéphirs
Font beaucoup à la chose.

Si cet enfant dans vos Chançons
A des grâces naïves ,
Que sera-ce quand ses leçons
Seront un peu plus vives ?
Pour aider l'esprit en ces vers ,
Le cœur est nécessaire.
Trois printemps sur autant d'hivers ,
Font beaucoup à l'affaire.

Pourquoi les Éditeurs , à qui l'on doit
favorir gré d'avoir recueilli cette Chançon de
La Fontaine , n'y ont-ils pas joint celle qu'il
a mise dans le Roman de Pfiché , & qui est
un chef-d'œuvre ?

Tout l'Univers obéit à l'Amour.
Jeune beauté , soumettez-lui votre ame.
Les autres Dieux à ce Dieu font la cour ,
Et leur pouvoir est moins doux que sa flamme.

DE FRANCE.

37

Des jeunes cœurs, c'est le suprême bien ;
Aimez , aimez , tout le reste n'est rien.

SANS cet Amour tant d'objets ravissans ,
Lambris dorés , & jardins & fontaines ,
N'ont point d'appas qui ne soient languissans ;
Et leurs plaisirs sont moins doux que les peines.
Des jeunes cœurs c'est le suprême bien ;
Aimez , aimez , tout le reste n'est rien.

La Fontaine met ces stances dans la bouche de l'Amour. Qui que ce soit des deux qui les ait faites , l'Amour ou La Fontaine, elles sont dignes de leur Auteur.

Le couplet suivant, qui est anonyme, est une imitation de ces vers charmans du *Pastor-Fido*, si souvent cités & si souvent traduits :

SE'L peccar'è si dolce
E'l non peccar si necessario, o troppo
Imperfetta natura
Che repugni a la legge!
O troppo dura legge
Che la natura offendi!

DE la Nature un doux penchant
Nous porte à la tendresse ;
Et l'on dit que la loi défend
D'avoir une maîtresse.
Mais la Nature est foible en soi ,
Ou bien la loi trop dure.

Grands Dieux! réformez votre loi,
Ou changez la Nature.

On connoissoit déjà cette traduction beaucoup plus fidelle des vers du Guarini:

Sans doute ou la Nature est imparfaite en soi,
Qui nous donne un penchant que condamne la loi,
Ou la loi doit sembler trop dure,
Qui condamne un penchant que donne la Nature.

M. de Voltaire a resserré cette idée en un seul vers, dont le mouvement est très-beau, & dont le couplet qu'on vient de lire n'est qu'une paraphrase:

Dieux! changez la Nature ou révoquez la loi.

On sera bien-aise de trouver ici une Chançon de M. de Malezieux, homme dont l'esprit a été célèbre par les Sociétés où il a vécu, & par les ouvrages où il est cité.

TRÊVE aux Chançons, ne vous déplaîse,
Je ne saurois boire à mon aise
Quand il faut arranger des mots.
Gardons, suivant l'antique usage,
Parmi les verres & les pots,
La liberté jusqu'au langage.

ÉVITONS toute servitude,
Et fuyons la pénible étude
De rimailier hors de saison.
C'est une plaisante maxime

Quand il faut perdre la raison ,
De vouloir conserver la rime.

Le Janséniste Racine le fils s'humanisoit
quelquefois jusqu'à faire des vers galans ,
comme on le voit par cette Chanson fort
connue , quoique assez médiocre , adressée
à la femme d'un Officier qui enrôloit pour
son mari :

Vous faites des soldats au Roi ,

Iris , est-ce là votre emploi ? &c.

On aimera mieux le couplet de M. de
Coulange , que l'on trouve après , sur l'ori-
gine de la Noblesse.

D'ADAM nous sommes tous enfans ;

La preuve en est connue ,

Et que tous nos premiers parens

Ont mené la charrue.

Mais las de cultiver enfin

La terre labourée ,

L'un a dételé le matin ,

L'autre l'après dînée.

On est un peu étonné de lire à la page
suivante des couplets tels que ceux-ci :

C'EST un charmant pays

Que l'Isle de Cithère :

Allons-y , mon Iris ,

Tout à notre aise faire

L'amour

La nuit & le jour.

Il y a quelque apparence que ces couplets d'un bel-esprit du Pont-neuf, n'auroient pas été chantés chez Madame de Sévigné, ni au Palais de Sceaux.

Le Poète Rousseau, qui a beaucoup fait usage des idées d'autrui dans plusieurs des genres de Poésie qu'il a traités, paroît avoir imité une fable de La Fontaine dans les stances que l'on va lire, & qui ont plus de correction que de grace.

ARRÊTEZ jeune bergère,
Je suis un amant sincère.
Un amant vous fait-il peur ?
Je n'ai qu'un mot à vous dire :
Et tout ce que je desiré,
C'est de vous tirer d'erreur.

LE temps vous poursuit sans cesse ;
L'éclat de votre jeunesse
Sera bientôt effacé.
Le temps détruit toutes choses ;
Et l'on ne voit plus de roses
Quand le printemps est passé.

UN peu de tendre folie
Fait d'une fille jolie
Le plaisir & le bonheur ;
Et dans le déclin de l'âge,
Un dehors fier & sauvage
Lui rend la gloire & l'honneur.

PAR cette leçon fidelle,
 Tircis pressoit une belle
 D'avoir pitié de son mal.
 Son discours la rendit sage ;
 Mais elle n'en fit usage
 Qu'au profit de son rival.

N'est-ce pas là précisément la Fable de *Tircis & Amarante*? Mais combien la Fable est au-dessus de la Chançon ! & combien la Chançon est au-dessous de celles d'Horace ! Tout le monde fait par cœur les Lendemain de ce Dufresny, qui avoit tant d'esprit & d'originalité. Voici des couplets de lui qui ne sont pas si parfaits, mais qui, malgré quelques fautes sont très-ingénieux.

PARDEVANT le Dieu de Cythère,
 Qui pour le moins vaut un Notaire,
 Iris, voulez-vous contracter
 Une promesse respectueuse ;
 Moi, de vivre pour vous aimer,
 Vous, de m'aimer pour que je vive ?

DE tout mon cœur je sacrifie
 A tous les plaisirs de la vie.
 Le bonheur d'être aimé de vous,
 Sur quelque espoir que l'on se fonde,
 Est le moindre péché de tous,
 Et le plus grand plaisir du monde.
 L'Abbé de Lattaignant, qui eut pendant

tente ans une réputation de Chanfonnier, qu'il perdit en huit jours, dès qu'il voulut avoir celle d'Auteur, sur quatre volumes de très-mauvaises Chanfons, a fait une douzaine de couplets passables. On n'a pas toujours choisi les meilleurs dans le Recueil dont nous rendons compte. Qu'on en juge par ceux-ci :

Vous me devez depuis deux ans
Trente baisers des plus charmans.
Je vous les ai gagnés à l'hombre.
J'en veux calculer l'intérêt.
Vous en augmenterez le nombre,
Que vous me payerez, s'il vous plaît.

Trente baisers, charmante Iris,
N'étant payés qu'au denier dix,
Valent bien cinq baisers de rente.
Trente baisers de capital,
Dix d'intérêt joints à ces trente,
Sont quarante pour le total.

ACQUITTEZ-VOUS, car il est temps ;
Payez-moi mes baisers comptants,
Et le principal & la rente ;
Car sans Huissiers ni sans Recors,
Si vous en êtes refusante,
Je vous y contraindrai par corps.

Je doute qu'on trouve ce bordereau fort
lyrique, ni cet exploit fort galant.

On attribue ici à M. de Voltaire une
Chançon qui finit par ces vers :

*La raison faisoit passage
Au plaisir du sentiment.*

Il est évident que M. de Voltaire n'a jamais
pû chanter la raison *faisant passage au plaisir
du sentiment*. Ce n'est pas là sa langue.

Il n'y a guères de Recueils où l'on n'ait
imprimé la Romance de Lucrece, qui n'en
est pas meilleure. Les idées & les expressions,
tout y est faux. L'Auteur est supposé lire
d'antiques caractères:

C'ÉTOIT la triste aventure
De Lucrece & de Tarquin.
J'en ai traduit la peinture.
Puisse la race future
Me savoir gré du larcin!

Le larcin ne paroît pas heureux :

UN jour tout parfumé d'ambre,
Méditant d'heureux efforts,
Il la surprit dans sa chambre :
On n'avoit point d'antichambre ;
On ne sifffoit point alors.

LUCRÈCE reste muette ;
Mais prenant un autre ton,
Elle court à sa sonnette.
Il en avoit en cachette
Expres coupé le cordon.

Passons la rime de *chambre* & d'*anti-chambre*, quoique le simple ne rime pas avec son composé; mais comment concevoir que l'on fût *parfumé d'ambre*, & qu'on eût des *cordons de sonnette*, lorsqu'on n'avoit point d'*anti-chambre*, & qu'on ne *sifflait* point à la porte? Cela est assez difficile à accorder. L'*ambre* & les *cordons de sonnette* ne sont pas du temps de Tarquin.

TARQUIN devint téméraire,

Lucrèce eut recours aux cris.

Elle tombe en sa *bergère*.

Le pied glisse d'ordinaire

Sur un *parquet* sans tapis.

LE remords trouble son ame;

Jusqu'au plaisir, tout l'aigrit;

Un *poignard éteint sa flamme*.

Dans notre siècle une femme

A plus de force d'esprit.

C'est au Lecteur à juger d'un *poignard* qui *éteint une flamme*, & du mérite de ces *plaisanteries*.

On ne goûtera pas davantage un couplet anonyme qui finit ainsi:

Non, je ne puis comprendre

Qu'un si beau feu puisse mourir.

Eh! remuons-en la cendre.

Comme il n'y a guères d'Écrivain qui n'ait fait en sa vie quelques-unes de ces ba-

gatelles de société, on doit bien s'imaginer que la plupart des noms célèbres en tout genre, ont une place dans le *petit Chansonnier François*, MM. Thomas, St-Lambert, Marmontel, Saurin, le Duc de N**, le C. de B. &c. &c. On ne cite point ces morceaux, dont la plupart sont trop connus pour en faire mention. Une des plus jolies Chançons de ce Recueil est celle qui le termine. Elle est d'une femme, Madame la Marquise de L. F. sur l'air *des Trembleurs*.

UN amant léger, frivole,
 D'une jeune enfant raffole.
 Doux regard, belle parole,
 Le font choisir pour époux.
 Soumis quand l'hymen s'apprête;
 Tendre le jour de la fête,
 Le lendemain il tient tête. . . .
 Il faut déjà filer doux.

SITOT que du mariage
 Le lien sacré l'engage,
 Plus de vœux, pas un hommage;
 Plaisirs, talens, tout s'enfuit.
 En vertu de l'hyménée,
 Il vous gronde à la journée,
 Baille toute la soirée,
 Et Dieu fait s'il dort la nuit.

SA contenance engourdie,
 Quelque grave fantaisie,

Son humeur, sa jalousie,
 Oui, c'est-là tout votre bien;
 Et pour avoir l'avantage
 De rester dans l'esclavage,
 Il faut garder au volage
 Un cœur dont il ne fait rien.

(*Cet Article est de M. de la Harpe.*)

Collection Académique, composée de l'Histoire & des Mémoires, Actes & Journaux des plus célèbres Académies & Sociétés Littéraires de l'Europe, concernant l'Histoire Naturelle, la Physique expérimentale, la Chimie, la Médecine, l'Anatomie, &c. avec cette épigraphe: *Ita res accedunt lumina rebus.* Lucret. Tome XIII de la partie étrangère, contenant l'Histoire & les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences de Turin, traduits & rédigés par feu M. Paul, Correspondant de la Société Royale des Sciences de Montpellier, M. Vidal, Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier, & M. Robinet, Censeur Royal, Éditeur, in-4^o. avec figures, 1779. A Liège, chez Clément Plomteux, Imprimeur des États; & à Paris, chez l'Éditeur, rue S. Dominique, près la rue d'Enfer. Prix, 12 liv. en feuilles.

La Collection Académique, composée de ce qu'il y a de plus curieux & de plus inté-

ressant dans l'Histoire, les Mémoires, Actes & Journaux des plus célèbres Académies de l'Europe, concernant l'Histoire Naturelle, la Physique, l'Astronomie, la Mécanique, la Chimie, la Médecine, la Chirurgie, l'Anatomie, &c. a été interrompue pendant quelques années. La mort de M. Paul, Médecin, principal Auteur des derniers volumes, en a été la cause. Passant en de nouvelles mains, on nous fait espérer qu'elle sera continuée exactement & avec plus de célérité qu'auparavant. On ne donnoit ci-devant qu'un volume par année; on nous en promet au moins deux; savoir un volume de la partie étrangère & un volume de la partie Françoisise. On insinue même qu'on tâchera de publier chaque année deux volumes de la partie étrangère, afin de satisfaire l'impatience des Savans, & de compléter plus promptement cette Collection précieuse, où l'on n'a rien négligé pour renfermer beaucoup de choses en peu de mots, & beaucoup de mots en un petit espace.

Les Recueils Académiques sont immenses; l'acquisition en seroit extrêmement coûteuse. Il n'y a pas en Europe une seule Bibliothèque où l'on soit parvenu à les rassembler tous. Mais fussent-ils tous rassemblés, quel homme seroit en état de les lire? Écrits dans les langues étrangères, ils existent inutilement pour la plupart des Lecteurs; ils ne pourroient se mettre en état d'en profiter

qu'en apprenant une partie des langues vivantes, & qu'en donnant à l'étude des mots un temps qu'il vaut beaucoup mieux employer à l'étude des choses. Le but de la Collection que nous annonçons, & qui peut-être complétée en peu d'années, est d'abréger ces Recueils immenses, & d'en rendre la lecture plus facile & plus générale, par une traduction Françoisé de tous les Mémoires écrits en langue étrangère, soit en Latin, Italien, Anglois, Allemand, Suédois, Russe, &c. Un autre avantage considérable de cette traduction abrégée sur les originaux, est de supprimer les répétitions, qui ne peuvent manquer de se trouver dans les Mémoires faits sur les mêmes matières, de combiner les mêmes expériences & les mêmes découvertes faites dans différens endroits, pour ne présenter au Lecteur que ce qu'elles ont de réel & de constaté; de renvoyer d'un article à un autre qui le confirme & l'éclaircit; de donner des résultats qui s'impriment mieux dans l'esprit que de longues dissertations, souvent pleines de digressions; de suivre d'une manière plus précise & plus sûre les progrès de l'esprit humain dans les Sciences, de conduire directement au vrai, sans passer par les doutes, les tâtonnemens, les méprises, au prix desquels on achette ordinairement la moindre vérité.

Il vient un temps où la fécondité du génie est à charge aux Savans, & peut retarder
l'avancement

L'avancement des Sciences. Elle leur offre des volumes infinis en nombre à lire & à étudier, pour se mettre au fait de l'état actuel des connoissances humaines. Ils passeront les jours & les nuits à les feuilleter, & la mort les surprendra avant qu'ils en aient parcouru la moitié. C'est donc leur rendre un service essentiel que d'extraire & d'abrégger les productions des siècles passés, & de leur rendre un compte exact & précis des travaux, des expériences & des découvertes de leurs prédécesseurs; c'est nous donner toute leur science, que nous ne pourrions acquérir autrement, c'est nous mettre en état d'avancer dans la carrière qu'ils nous ont ouverte, & où tous nos pas sont inutiles au progrès de la Science, si nous ne partons pas du point où ils sont parvenus.

M. Berryat, Docteur en Médecine, commença la Collection Académique en 1752; mais long-tems auparavant, l'illustre Boerhaave en avoit conçu le projet. Il sentoit combien la réunion d'une infinité de vérités physiques, éparées dans une quantité énorme de volumes, les rendroit plus lumineuses & plus fécondes; c'est donc, pour ainsi dire, sous les auspices de ce grand Homme, que ce Recueil projeté par lui-même parut dans le monde littéraire, les deux premiers volumes de la partie Francoise en 1754, & les trois premiers volumes de la partie étrangère en 1755 & 1756. Aussi
5 Avril 1779.

C

fut-il reçu avec le plus grand accueil, & la réimpression de ces premiers Tomes put à peine suffire à l'empressement des Savans. Cependant M. Berryat étoit mort dans le cours de l'impression; & ses mânes seuls recueillirent le tribut de louanges que méritoient ses travaux. M. Gueneau de Montbeillard, le digne Associé de M. de Buffon dans la continuation de l'Histoire Naturelle, reprit le travail de M. Berryat, & lui donna une grande perfection. C'est à ce savant Editeur que nous devons l'excellent Discours Preliminaire qu'on lit à la tête du premier volume de la partie étrangère; dans lequel, après avoir suivi & développé, avec autant de sagacité que de précision, les progrès de l'esprit humain dans la science de la Nature, il fait sentir la nécessité de la Collection Académique, & en trace le plan. Elle étoit indiquée, dit M. Gueneau, par les plus anciennes & les plus célèbres Académies de l'Europe, & désirée par les hommes les plus consommés dans les Sciences Naturelles. C'est une compilation; mais une compilation nécessaire, & dont la nécessité s'accroît tous les jours avec le nombre des Académies. D'ailleurs elle offre tous les avantages des compilations ordinaires sans en avoir les défauts. En réduisant la physique à ce qu'elle a de réel, c'est-à-dire, aux faits bien observés & aux vérités expérimentales, elle leur ôte cette vaine enflure qui l'exagérant inutile-

ment, fatigue les bons esprits & rebute les mediocres; & quoi qu'elle retranche presque tout ce qui n'est qu'opinion & systême, elle renferme cependant les germes de toute bonne théorie; germes précieux & féconds, qui n'attendent pour éclore que les regards du Philosophe. D'un autre côté, en exposant les observations dans tous leurs détails, elle facilite les études solides, sans favoriser les études superficielles. Quiconque donnera à la lecture réfléchie de cette Collection tout le temps que lui laisseront ses vrais devoirs, ses vrais plaisirs & son vrai repos, y prendra des notions justes & approfondies de la Nature; & celui même qui la consultera sans ordre & sans vues, tombera nécessairement sur des vérités utiles. Il n'est point de vérités qui ne soient applicables à nos besoins; leur stérilité est toujours la suite & l'effet de leur dispersion. Cette Collection Académique, qui les réunit, ne peut donc manquer de les rendre fécondes, & de contribuer, plus qu'aucun traité scientifique, au progrès de la saine Physique, dont elle contient toutes les richesses. C'est la principale raison qui a déterminé les Gens de Lettres qui y ont travaillé, à se livrer à cette entreprise: c'est elle encore qui engage ceux qui y travaillent aujourd'hui à reprendre la continuation d'un ouvrage nécessaire, que les Savans se plaignoient avec raison de voir interrompre. Plusieurs d'entre eux pourroient acquérir plus

d'honneur par des travaux auxquels le génie auroit plus de part ; ils préfèrent la gloire moins brillante de se rendre utiles.

La Collection Académique forme actuellement 18 volumes *in-4^o*. Savoir :

Cinq volumes de la partie Française , qui sont l'extrait de l'Histoire & des Mémoires de l'Académie Royale des Sciences de Paris, depuis son établissement en 1666 jusques en 1725 inclusivement. La continuation de cette partie est confiée à des Académiciens du premier mérite.

Treize volumes de la partie étrangère , dont :

Le premier volume renferme , 1^o. tout ce que l'Académie *del Cimento* de Florence a publié sous le titre d'Essais d'expériences Physiques, avec les additions du Docteur Musschenbroek, mises en notes. Ces additions contiennent les observations postérieures comparées avec celles des Physiciens de Florence, & un grand nombre de découvertes du Docteur Musschenbroek lui-même sur toutes sortes de matières Physiques, sur la formation de la glace, l'expansion des solides causée par l'action de la chaleur, l'effervescence de différens mélanges, &c. 2^o. L'Extrait de routes les pièces des douze premières années du Journal des Savans, qui ont rapport à l'objet de cette Collection.

Le deuxième volume comprend les quatorze premières années des Transactions Phi-

Philosophiques de la Société Royale de Londres, & la Collection Philosophique que le Docteur Hook publia pour remplir une lacune de près de cinq ans, qui se trouve dans la suite des Transactions depuis 1678 jusqu'en 1683.

Le troisième est composé des première & troisième Décuries des Éphémérides des curieux de la Nature d'Allemagne : ce qui comprend un espace de dix-sept ans, depuis 1678 jusqu'à la fin de 1686.

Le quatrième contient, 1^o. un Supplément aux Transactions Philosophiques, & un autre aux Éphémérides d'Allemagne; 2^o. l'Extrait du Journal de l'Abbé Nazari; 3^o. l'Abrégé des Actes de Copenhague; 4^o. l'Extrait d'une savante Dissertation de Ste-non sur les corps solides qui sont naturellement contenus dans d'autres corps solides; 5^o. l'Abrégé de toutes les Œuvres de François Rhédi, & l'Extrait de l'ouvrage de Willis, sur l'ame des bêtes.

Le cinquième est la traduction des deux volumes *in-folio* du *Biblia Naturæ de Swammerdam*; ouvrage curieux, riche en observations & en découvertes microscopiques.

Le sixième offre la suite des Transactions Philosophiques de Londres, avec la nouvelle Théorie de la lumière par Newton; la suite du Journal des Savans, des Éphémérides d'Allemagne, des Actes de Copenhague, de ceux de Léipsick; le tout jusqu'en 1702. Ce

volume est terminé par l'Extrait des Œuvres de Pascal, & une liste chronologique des éruptions de volcans, des tremblemens de terre & phénomènes météorologiques & autres, arrivés depuis les premiers temps jusqu'en 1760 inclusivement.

Le septième contient une infinité de faits d'observations de Médecine, d'Anatomie, de Chirurgie, de Physiologie, recueillis des Mémoires Académiques, des Journaux & autres ouvrages périodiques publiés jusqu'au commencement de ce siècle.

Les huitième, neuvième & douzième volumes contiennent l'Abrégé de l'Histoire & des Mémoires de l'Académie des Sciences de Prusse, depuis son établissement jusqu'en 1760.

Le dixième est l'Extrait de l'Histoire & des Mémoires de l'Institut de Bologne.

L'onzième comprend en abrégé les 28 volumes de l'Histoire & des Mémoires de l'Académie Royale des Sciences de Stockholm, depuis 1740 jusqu'en 1768.

Le treizième volume, celui que nous annonçons, & dont nous donnerons un Extrait détaillé, est la traduction & rédaction de tout ce que la Société Royale des Sciences de Turin a publié jusqu'en 1769.

Cette récapitulation succincte suffit pour faire sentir le mérite de la Collection Académique, & combien il importe à l'avance-

DE FRANCE.

ment des Sciences Naturelles qu'elle soit continuée & achevée promptement.

Les volumes suivans de la partie étrangère contiendront l'Abrégé de l'Histoire & des Mémoires de l'Académie des Sciences de Petersbourg, de la Société Royale d'Upsal, de celle de Gottingue, de l'Académie de Sienne, & des autres Académies jusqu'en 1780.

La longueur de cette Notice nous oblige de renvoyer à un autre Mercure l'Extrait des Mémoires de la Société Royale de Turin; mais nous avons cru nécessaire de remettre sous les yeux du Public le contenu de cette Collection, si importante & si utile aux Savans.

SPECTACLES.

CONCERT SPIRITUEL.

DANS les Concerts du 23, du 25, du 28 & 29 Mars, on a entendu M. *Jansson* le jeune, qui a exécuté sur le violoncelle un concerto de la composition de son frère; M. *le Brun*, toujours admirable, même dans les choses qu'il répète; M. *Baër*, non moins intéressant sur la clarinette, que l'autre sur le hautbois; M. *Vounderlich*, qui a déployé sur la

C iv

flûte des talens qu'on avoit mal appréciés à son début, & qui lui ont enfin mérité des applaudissemens unanimes; M. *Pieltain*, élève de M. *Jarnowick*, qui chaque jour se montre plus digne de remplacer son Maître; enfin M. *Antoni*, qui a su tirer du basson, instrument sec & lugubre, les sons les plus moëlleux & les plus agréables. On auroit seulement désiré que sa musique offrît autre chose qu'un torrent de notes précipitées les unes sur les autres. Son air de guinguette, qui du moins avoit un sens appréciable, lui a valu des applaudissemens faits pour l'engager à mieux choisir ses morceaux d'exécution.

Un Motet de la composition de M. *Floquet* a paru d'un style plus sage & moins heurté que ses autres ouvrages du même genre; mais on apperçoit que l'Auteur est toujours plus riche en réminiscences qu'en traits de génie; & que ses efforts, pour devenir simple, lui donnent quelquefois l'apparence d'un peintre sans coloris, sans mouvement, & sans caractère distinctif.

L'Oratorio de M. *Cambini*, & celui de M. *Rigel*, annoncent deux têtes organisées pour les grandes compositions musicales. La manière de l'un ne ressemble point à la manière de l'autre: dans le premier on admire les formes gracieuses & touchantes des écoles Italiennes; dans le second, un mélange heureux de celles-ci avec le genre François &

Allemand. M. *Rigel* a plus de force & de véhémence; M. *Gambini* plus d'esprit & d'aménité; mais tous deux sont soutenus, variés, pittoresques; & si l'on a foiblement applaudi aux productions de leur génie, si le Public a manifesté plus d'enthousiasme pour des cadences, des roulades & des batteries vagues, c'est que le public, encore dans une sorte d'enfance à l'égard de cet art enchanteur, ne fait pas distinguer un ouvrage qui suppose un plan & des combinaisons profondes, d'avec les simples saillies d'une imagination déordonnée, qui n'exigent que le mécanisme du souffle & des doigts.

La voix de Mde *le Brun*, & celle de M. *Amantini*, ont exécuté plusieurs symphonies concertantes, auxquelles on avoit adapté des syllabes Italiennes propres à conduire leurs voix, & à les reposer sur les voyelles les plus favorables à ce nouveau genre de chant. Après avoir lutté contre *il Signor Amantini*, Mde *le Brun* a osé défier un hautbois dans une autre espèce de concerto dialogué. Sa voix, non moins rapide que l'instrument, aussi juste dans ses intonations, aussi hardie dans ses écarts, s'est élancée à la même hauteur, & y a battu les mêmes cadences. Jamais les transports du public n'ont été plus bruyans ni plus unanimes. L'imagination toujours féconde en ces momens d'ivresse nous représentoit l'orchestre comme un théâtre décoré de feux d'arti-

lices où l'on voyoit des gerbes, des fusées, des serpentaux, des tourbillons étincelans, enfin le bouquet que les connoisseurs nomment le *Point-d'Orgue*, & que les ignorans appellent le *Gloria-Patri*.

Ces étranges phénomènes n'ont pas empêché qu'on ne rendit hommage à la sagesse & à l'expression du chant de *Mde Todi*, sur-tout lorsque sa voix plaintive & tendre fait retentir au fond des cœurs le cri de la nature, & met en action tous les ressorts de l'ame.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

DANS les quinze derniers jours qui ont précédé la clôture, *Thésée*, *Castor & Pollux*, *Armide*, *Iphigénie en Aulide*, le *Jaloux à l'Épreuve*, & la *Bonne-Fille*, ont été représentés tour-à-tour sur le Théâtre de l'Opéra.

Une nouvelle finale ajoutée au troisième Acte de la *Bonne-Fille*, a donné une nouvelle preuve de la richesse, de la fécondité & des ressources du génie de M. Piccini.

Mlle Durancy a joué une fois le rôle de *Médée*, dans l'Opéra de *Thésée*. Quoiqu'elle y ait laissé quelque chose à désirer, on a remarqué qu'elle avoit fait le caractère de cette fameuse Magicienne. Elle a mérité de nou-

veaux éloges dans le personnage de Clitemnestre , où elle a toujours produit le plus grand effet. La situation du troisième Acte , où la Reine d'Argos entend le chœur des Prêtres qui conduisent Iphigénie à l'autel , est rendue par Mlle Durancy avec une vérité , une intelligence , qui ne décelent pas moins une sensibilité profonde , qu'une grande connoissance des effets du Théâtre.

M. Larrivée a mis dans le rôle d'Agamemnon autant de noblesse que de chaleur.

Le rôle d'Iphigénie a été rendu avec intérêt par Mlle le Vasseur.

Toutes ces représentations , & même celles qui ont été données pour la capitulation des Acteurs , n'ont pas amené une grande affluence , si on excepte celle du Samedi 20 Mars , jour de la clôture.

COMÉDIE FRANÇOISE.

ON a donné pour la clôture de ce Théâtre une représentation de l'Orphelin de la Chine , & la dix-septième des Muses Rivales. L'Acteur nouveau jouoit le rôle de Gengiskan , dans lequel il a été très-applaudi ; Mlle Sainval cadette , celui d'Idamé , où elle n'a pas été moins accueillie du Public équitable.

Entre les deux Pièces , M. Fleury , Comédien intelligent & laborieux , a fait le compliment d'usage. Nous l'imprimons ici entier.

MESSIEURS,

Le desir de vous plaire est l'objet de nos travaux, & le bonheur d'y réussir en est la récompense. Animés par vos regards, excités par l'espoir de mériter vos suffrages, nous bravons les difficultés d'un Art qui n'a point encore de règle certaine; où l'on peut se proposer des modèles, mais où l'on ne doit avoir d'autre Maître que la Nature; un Art enfin, où même en imitant il faut savoir créer. Heureux qui peut vaincre ces obstacles, d'autant plus difficiles à surmonter, qu'ils naissent souvent d'une cause indépendante & de l'ame & de l'intelligence. Vous voyez aux prises, Messieurs, & le talent naissant & le talent exercé. Juges équitables, placés au bout de la carrière, c'est-là que vous attendez les Athlètes; vos mains y couronnent le vainqueur; mais ce laurier périssable se flétrit bientôt sur sa tête, s'il rallentit un instant l'ardeur qui lui mérita son triomphe. Le vaincu, quelquefois humilié, mais conservant encore de l'espoir, reparoît sur l'arène, recommence le combat, & s'instruit par sa défaite à remporter la victoire. Tel fut le sort d'un Acteur qui vous fut cher, & que nous avons perdu. Un zèle infatigable, une assiduité constante, l'exactitude la plus scrupuleuse à ses devoirs, la noblesse de son jeu, l'originalité qu'il fut mettre dans plusieurs rôles dont il fut le créateur, l'entente

générale de la Scène, l'aifance de fon maintien, le jeu qu'il prêtoit fans cefse aux Acteurs qui l'environnoient; voilà les qualités qui vous firent diftinguer Bellecour, qui vous rendirent fes talens agréables, & ces talens étoient votre ouvrage. Puiſſent ceux qui lui fuccèdent, dociles à vos leçons comme lui, comme lui mériter au jour & votre eftime & vos fuffrages! Si nous ne pouvons parvenir tous à obtenir une célébrité qui n'appartient qu'au mérite éminent, nous pouvons au moins tout entreprendre pour vous plaire. Varier vos plaifirs en eſt le plus sûr moyen. Heureux, lorsque des nouveautés brillantes viennent feconder nos efforts! **O**Edipe chez Admète a fait couler vos pleurs; vous avez applaudi avec tranſport à la piété d'Antigone, aux remords de Polinice, à la vertu d'Admète, au noble dévouement d'Alceſte. Combien l'émotion de vos cœurs, combien vos larmes ne doivent-elles pas encourager l'Auteur, qui, noble émule du Sophocle de la Grèce, fuccède au Sophocle François, à ce Voltaire qui connut des rivaux, mais qui peut-être n'aura jamais d'égal! Les Muſes ſe font diſputé devant vous l'honneur de couronner fon front; toutes, en vers charmans, ont diſcuté leurs droits; toutes ſe font réunies pour donner à l'homme univerſel, digne objet de leurs débats, & le premier rang au Parnafſe, & la couronne immortelle qui n'appartient qu'au Génie. Vos applaudiffemens ont confirmé leur arrêt,

& la postérité n'appellera point de votre jugement. En lisant les chef-d'œuvres de Voltaire, elle n'oubliera point celui qui fut les apprécier, qui par un peuple entier rassemblé dans le Cirque, fit répéter avec acclamation le nom du plus grand Homme dont s'honore notre Patrie. Permettez-nous d'espérer, Messieurs, qu'à la mémoire immortelle de Voltaire, se joindra quelquefois le souvenir du Roscius François.

COMÉDIE ITALIENNE.

LE Jugement de Midas, de M. d'Hell, & Arlequin Hulla, Comédie en un Acte & en prose, par Dominique & Romagnésie, ont formé le Spectacle de ce Théâtre, le jour de sa clôture.

Depuis plusieurs années les Comédiens Italiens ont pris l'habitude de faire leurs complimens au Public dans de petites Scènes mêlées de vaudevilles. M. Anseaume, Souffleur & Répétiteur de ce Spectacle, qui outre plusieurs ouvrages agréables, a déjà fait plusieurs complimens de cette nature, est encore l'Auteur de celui dont nous parlons. Il a été fort bien reçu; on y a trouvé de l'esprit & de la facilité.



ACADÉMIES.

LA Société Royale d'Agriculture de Soissons, a tenu son assemblée publique le 13 Mars dernier. Elle avoit proposé pour sujet du Prix de cette année, cette question importante : *Quels sont les moyens de détruire la mendicité, de secourir les Pauvres valides, & de les occuper utilement dans la Ville de Soissons, &c.* La Compagnie, après avoir examiné les différens Mémoires qui lui ont été adressés sur ce sujet, a adjugé le prix à celui d'un anonyme qui portoit pour devise : *De mendico malè meretur qui dat ei quod edat & bibat, nam & illud quod dat perdit, & producit illi vitam ad miseriam.* Depuis l'ouverture des cachets, on sait que l'Auteur du Mémoire couronné est M. l'Abbé de Montlinot de Lisle, le même qui obtint le premier *Accessit* de l'Académie de Châlons, & dont il est fait une mention honorable dans le résumé des Mémoires sur la mendicité, ouvrage que cette Académie vient de présenter au Roi.

La Société Royale d'Agriculture de Soissons a cru devoir distinguer le Mémoire de M. Brisson, Inspecteur du Commerce & des Manufactures de la Généralité de Lyon, ainsi que celui de M. de Lange.

VARIÉTÉS.

LETTRE de M. d'Alembert au Rédacteur du Mercure.

J'AI dit, Monsieur, dans l'Éloge de M. Destouches, que très-jeune encore, il avoit été quelque-temps Comédien. Je l'ai avancé, non-seulement d'après

une tradition fort répandue parmi les Gens de Lettres, mais d'après des garans que j'ai eu lieu de croire bien informés. La Famille de cet Académicien célèbre s'inscrit en faux contre mon récit. Elle y oppose des faits dont elle garantit la certitude, & d'où il résulte, que ceux qui ont cru comme moi jusqu'à présent le fait dont il s'agit, ont ajouté foi à des relations peu fidelles. Cette Famille respectable desire que j'instruise le Public de sa réclamation, & de la résolution que j'ai prise en conséquence, de supprimer dans une autre Édition cet endroit de l'Éloge de M. Destouches.

Je suis, &c. D'ALEMBERT.

A Paris, ce 27 Mars 1779.

*EXTRAIT d'une Lettre écrite de Londres,
le 24 Février 1779.*

SI les Anglois n'aiment pas la Musique, ce n'est pas en vérité faute d'en entendre; ils font tout ce qu'ils peuvent pour apprendre à s'y connoître & à en jouir. Il y a plus de Concerts à Londres que dans le reste de l'Europe ensemble. On y paye magnifiquement les virtuoses de tous les genres, au grand crève-cœur de tous les vrais patriotes & francs *Rossbiffs*; on y entretient tout l'hiver un Théâtre Lyrique, où l'on joue des Opéras Italiens, sérieux & bouffons, composés par les premiers Maîtres d'Italie, exécutés par d'habiles Chanteurs & Cantatrices, ornés de Ballets & de Danfes. Ce Théâtre a pris une nouvelle activité depuis l'année dernière que les Entrepreneurs en ont confié la direction à un François, homme d'esprit & de goût, très-connu à Paris par des talens agréables qui y ont eu beaucoup d'éclat,

que les fautes ont fixé depuis quelques années dans ce pays, où il employe aujourd'hui ses talens à les réparer, & où sa bonne conduite, depuis qu'il y est, lui a mérité la bienveillance des personnes les plus distinguées en tout genre.

Malgré son activité & son intelligence, l'Opéra ne se soutient ici que par artifice, & doit son succès au bon air bien plus qu'au bon goût. Il n'y a point de lieu où les Anglois écoutent moins & parlent davantage. D'ailleurs ils ont l'oreille plus exercée que sensible; & il y a dans les Arts qui parlent aux sens une certaine délicatesse de goût qui ne semble pas propre à ce peuple, trop inquiet à la fois & trop réfléchi pour être vivement affecté des plaisirs de pure sensation. Il se passionne peu, & se dégoûte vite. Vous conviendrez qu'avec cette disposition, un Théâtre de Musique n'est pas aisé à soutenir. Il faut dire la vérité; ce n'est pas tout à fait la faute des Anglois. Cette belle Musique Italienne perdra la Musique, si la Providence n'y met ordre, & ne nous envoie un réformateur. Moi qui l'aime à la folie, je sens que mon goût s'égare en se blasant. Je trouve dans presque toute la Musique moderne une trop grande monotonie dans le fond de l'harmonie; un retour trop fréquent des mêmes formes de chant; un divorce trop complet entre les sons & la parole; d'ailleurs ces grands Opéras sérieux sont trop longs, trop nus, trop froids, & les Opéras bouffons trop ressemblans aux Opéras sérieux. Il faut aimer à la rage la Musique comme Musique, pour n'en être pas promptement rassasié.

Vivent vos bons Opéras Comiques. Si la Musique n'y a pas toute la verve, l'originalité, la mouffe pétillante de quelques chef-d'œuvres de nos grands Maîtres d'Italie, elle gagne par la vérité & l'expression, & par son association avec des Drames intéressans, ingénieux & bien conduits, beaucoup plus

qu'elle ne perd du côté de la facture. C'est un luxe ruineux sacrifié au goût & à la convenance.

Les Opéras-Comiques de M. Grétry sont aujourd'hui applaudis sur tous les théâtres de l'Europe, même sur ceux d'Italie, & ils survivront aux plus beaux ouvrages des B**, des P**, des S**, &c. car ce qui ne flatte que les sens ne les flatte qu'un certain temps; mais ce qui attache l'esprit & intéresse le cœur, en flattant l'oreille, est de tous les temps.

C'est ce qu'a très-bien conçu M. L. T., Directeur de notre Opéra. Il a vu qu'on commençoit à se dégoûter de ces terribles airs de bravoure; de ces longs & monotones récitatifs; de ces insignifiants cantabilés, souvent fort beaux, mais plus souvent encore ennuyeux; de ces variations à l'infini qui dénaturèrent un air au point d'en faire oublier le motif & d'en confondre les modulations. Il a senti enfin qu'il falloit réveiller par des nouveautés le goût émoussé de son auditoire.

Vous savez ou vous ignorez que le charmant Opéra de *Zémire & Azor* a été traduit en Italien par Verazzi, & a été exécuté à Manheim avec le plus grand succès: les airs en ont été scrupuleusement conservés, & le dialogue a été mis en récitatif par Holtzbawer. M. L. T. s'est procuré cet Opéra, & vient de le faire exécuter sur le théâtre de Hay-Market.

Vous imaginez bien que dans un pays libre comme celui-ci, où tout devient affaire de parti, cette nouveauté n'a pas manqué d'élever deux grandes factions pour & contre. Les G*, les R*, tous les *ini* possibles & tous leurs Partisans ont fait ce qu'on appelle ici une opposition; mais les gens les plus éclairés & les plus raisonnables, presque toute la grande Noblesse, les femmes sur-tout les plus aimables, ayant à leur tête la charmante D. de D**, se sont déclarés pour le nouveau genre, qui leur pro-

met de nouveaux plaisirs, & qu'on sera toujours à temps de proscrire s'il ne tient pas tout ce qu'on en attend. Cette grande affaire fait une puissante diversion à celle de l'Amiral Keppel.

Enfin la représentation si long-temps attendue a eu lieu hier. La Salle étoit comble. Malgré la disposition des esprits, on a écouté avec beaucoup d'attention. La Pièce a été en général bien jouée, & encore mieux chantée. La Musique a été trouvée charmante, & l'on a redemandé à grands cris l'air de *Rose chérie*, & celui de la *Fauvette*. Le Directeur n'avoit rien épargné pour rendre le spectacle riche & varié. L'effet total a été un très-grand plaisir, & les critiques de l'opposition ont été étouffées par les applaudissemens de la majorité. Je suis persuadé que les représentations suivantes iront encore mieux; je vous en manderai le succès, &c.

SCIENCES ET ARTS.

ASTRONOMIE.

DEUX grands Planisphères célestes, projetés sur le plan de l'équateur, avec un abrégé d'Astronomie pour leur usage; dédiés & présentés au Roi, imprimés avec l'Approbation & sous le Privilège de l'Académie Royale des Sciences de Paris, par le P. Chrysologue de Gy, en Franche-Comté, Capucin. A Paris, chez Mérigot l'aîné, quai des Augustins; & chez Perrier & Verrier, Géographes, Élèves & Successeurs de Julien, à l'Hôtel de Soubise.

L'Auteur s'est proposé deux objets dans cet Ouvrage, le premier regarde principalement les Astronomes, & peut leur abrégé des recherches qui leur demanderoient beaucoup de tems, dont ils ont be-

soin pour des opérations plus importantes. Il a rassemblé plusieurs fautes & variantes qu'il a trouvées dans les Catalogues & sur les Cartes célestes à l'égard des constellations de quelques étoiles en particulier, & des lettres attribuées aux étoiles. Le Catalogue de Flamstéed fait le fond de son Ouvrage ; il a cependant tiré aussi beaucoup d'étoiles de celui d'Hévélius & du Britannique, qui ne sont pas dans celui de ce fameux Astronome, & qu'il a distinguées par des lettres. Il a remarqué & distingué de même les étoiles nouvellement déterminées par MM. le Monnier, Tobie-Mayer, de la Caille & Messier. Ensorte qu'il a placé sur ses Planisphères 4466 étoiles, & 79 nébuleuses, toutes bien vérifiées & constatées.

La partie australe du globe céleste demandoit un soin particulier. On y avoit substitué, par erreur, des lettres aux anciennes ; on en avoit changé d'autres exprès, pour des raisons de convenance ; on y avoit donné la même lettre à plusieurs étoiles d'une même constellation. Ces changemens pouvoient tromper les Observateurs. L'Auteur a rappelé les anciennes lettres à leur première institution, & a marqué les fausses : il a placé les nouvelles à côté des anciennes, quand les unes & les autres sont admises par quelques Astronomes ; & il a désigné les différens Auteurs d'où sont tirées les étoiles qui ont une même lettre dans une même constellation. Par ce moyen on reconnoît la même étoile dans plusieurs Auteurs, quoique marquée différemment, & on distingue plusieurs étoiles, quoique marquées de la même manière. Les principales variantes, que l'Auteur a discutées plus au long, sont à l'égard du ξ du bélier, de l' α des poissons, de l' α d'Endromède, de la chaise de Cassiopée, & de toute la constellation du vaisseau.

Le second objet de cet Ouvrage regarde ceux qui veulent apprendre à connoître les étoiles, & en tirer

quelques avantages. Cette connoissance, qui paroît difficile & qui dégoûte, dans les commencemens, ceux qui voudroient avoir quelques notions d'Astronomie, devient facile par différens cercles que l'Auteur a ajoutés sur les Planisphères, & par la solution fort détaillée des problèmes expliqués dans son abrégé d'Astronomie. Le premier Problème enseigne la manière de trouver l'état du ciel sur ses Planisphères pour tous les endroits & tous les momens proposés. Il ne faut pour cela qu'une seule & simple opération, qui consiste à mettre le jour proposé sur l'heure donnée : on connoît alors le point qui répond au zénith, & on voit les constellations autour de ce point dans les mêmes proportions qu'elles ont dans le ciel autour du zénith de l'Observateur ; ensorte qu'on peut déjà, par ce seul moyen, les connoître facilement. L'Auteur enseigne de plus la méthode de trouver le vertical & la hauteur sur l'horison de chaque étoile en particulier : de manière qu'avec un simple quart-de-cercle on peut connoître chaque étoile & la distinguer de toute autre. Il applique ensuite ces connoissances à la Géographie & à la Navigation. Il a tracé pour cela, au-dehors de ses Planisphères, un cercle des longitudes terrestres, au moyen duquel on trouve, pour chaque moment, sur quel point de la terre répond chaque étoile, à quel vent ce point de la terre est situé, sa distance à l'endroit où se trouve l'Observateur. On lit ainsi la Géographie dans le ciel en quelque manière, & on peut s'orienter & se diriger sur terre & sur mer par toutes les étoiles, comme les anciens Navigateurs se dirigeoient par *la polaire* : la méthode de trouver l'heure par les étoiles, très-utile aussi aux Navigateurs, est expliquée de même fort au long dans cet Ouvrage. On y trouve aussi plusieurs autres problèmes pour les usages plus ordinaires, particulièrement la manière de trouver la méridienne, le lever & le coucher des étoiles, leur

passage au méridien , leur distance mutuelle ; le nonagésime & sa hauteur sur l'horison ; les étoiles que l'on ne voit jamais , & celles que l'on voit toujours sur un horison , celles qui passent chaque jour , successivement au zénith d'une latitude donnée.

La plupart de ces usages supposent , pour plus grande facilité , que l'intérieur des Planisphères tourne dans le cercle des heures ; c'est pourquoi l'Auteur enseigne fort exactement la manière de les monter ; il a fait graver pour cela plusieurs figures. Ceux qui étant à Paris voudront voir ses Planisphères montés , & se convaincre par eux-mêmes de la régularité & de la facilité de leurs usages , pourront s'adresser à lui , au Couvent des Révérends Pères Capucins de la rue S Honoré. On le trouve ordinairement toutes les après-dînées , depuis environ les trois heures jusqu'au soir. Prix de l'Abrégé d'Astronomie 2 l. ; celui des Planisphères en feuilles 10 liv. ; & celui des Planisphères montés avec l'Abrégé d'Astronomie 24 l. Ceux qui voudront bien faire attention au grand travail , aux frais , & aux avantages particuliers & nouveaux de ces ouvrages , n'en trouveront pas le prix trop fort.

L'Auteur a profité de la projection favorable de sa Mappemonde , pour y tracer le voyage que le Capitaine Cook vient de faire autour du pôle austral. Il y a ajouté aussi plusieurs Isles nouvellement découvertes dans ce voyage ; & il en a changé d'autres , dont les positions ont été rectifiées.

G R A V U R E S.

T E M P Ê T E , gravée par M. Ouvrier , d'après le tableau original peint à Rome par G. de la Croix , des Académies des Arcades de Rome & de Florence , & de l'Institut de Bologne.

Cette estampe , intéressante par les détails & par

DE FRANCE. 71

l'effet général, se trouve à Paris, chez l'Auteur, Place Maubert, au Soleil d'or. Le prix est de 6 l.

Portrait de Louis-Philippe d'Orléans, Duc de Chartres, dessiné & gravé par Chevillet. A Paris, chez l'Auteur, rue des Maçons, maison de M. le Vasseur.

Nous avons reçu la Notice suivante, à laquelle nous n'avons pas cru devoir rien changer.

Carte Philosophique & Mathématique, contenant le Calendrier magique & perpétuel, la contemplation des choses les plus profondes & les plus secrettes, avec la connoissance complete de la Philosophie; de plus, le miroir de toute la Nature, l'harmonie du macrocosme avec le microcosme; la science cabalistique, numérique & théosophique; par M. Touray du Chenteau, Mathématicien.

Cette Carte porte 10 pieds de haut sur 2 pieds 7 pouces de large, imprimée sur du grand Louvois.

Elle est remplie d'emblèmes & figures hiéroglyphiques, & contient tout ce que l'esprit humain peut avoir produit de curieux sur les Sciences occultes qui ont les nombres pour base: la Carte de Tycho-Brahé sur les nombres, s'y trouve incluse en entier. On fait l'extrême rareté de cette Carte, qui ne se trouve pas dans les plus fameuses Bibliothèques.

Le prix est de 36 liv. Elle se trouve chez l'Auteur, rue des Martyrs, vis-à-vis la Pension Militaire de la jeune Noblesse, à Paris.

ANNONCES LITTÉRAIRES.

ON mettra en vente le 10, à l'Hôtel de Thou, rue des Poitevins:

Le Tome V^e & dernier des *Supplémens à l'Histoire*

Naturelle de M. le Comte de Buffon, in-4°. contenant les Époques de la Nature. Prix, 15 liv. en feuilles.

Œuvres complètes de M. de Buffon, in-4°. Tome VI°, Première Partie, contenant aussi les Époques de la Nature. Prix, 15 liv. en feuilles; les *Œuvres complètes in-4°*. ont actuellement 7 vol., six de Matières générales, & un Tome Ier des Quadrupèdes.

Les Tomes IX, X & dernier des *Supplémens à l'Histoire Naturelle*, contenant les Époques de la Nature, in-12. Prix, 6 liv. en feuilles.

Ces deux volumes forment la suite de l'Édition en 32 vol. avec la partie Anatomique, & de celle en 13 vol., sans la partie Anatomique.

Œuvres Complètes de M. de Buffon, Tomes XXI, XXII, ou Tomes XII, XIII, Première Partie. Prix, 6 liv. en feuilles.

La Table des Œuvres complètes, in-12. Prix, 3 liv. en feuilles. Ce volume, qui forme le dernier des *Œuvres complètes*, se vend avec les 2 vol. ci-dessus. L'Édition in-12. des *Œuvres de M. de Buffon*, est actuellement complète, & est composée de 23 volumes.

Histoire Naturelle des Oiseaux, par MM. de Buffon & Gueneau de Montbeillard, Tome V, grand in-folio. Prix, 30 liv. en feuilles.

Le même petit in-folio, 24 liv. en feuilles.

Le même avec 98 planches enluminées, 85 liv.

Le Quarantième cahier des Oiseaux enluminés, grand papier. Prix, 24 liv.

Le même, petit papier, 15 liv.

Il y aura encore deux cahiers qui compléteront cette riche & immense Collection.

JOURNAL

✻═══════════════════════✻

JOURNAL POLITIQUE DE BRUXELLES.

TURQUIE.

De CONSTANTINOPLE, le 31 Janvier.

LE froid qui s'est fait sentir ici pendant tout le cours de ce mois, & qui dure encore, paroît à plusieurs personnes qui ont passé des hivers à Stockholm, aussi rigoureux que celui qu'elles y ont éprouvé. Le 28 & le 29, il a monté à 8 degrés, & a surpassé celui de 1754. Une partie du port est tellement prise de glace, que l'on la passe à pied, ce qui n'est pas arrivé 3 fois en 100 ans. Le peuple en souffre beaucoup, parce qu'il n'a pas toutes les ressources que les habitans du Nord employent pour s'en garantir; il manque de couverture & de bois de chauffage. Son effet a purifié l'air, & on n'entend plus parler de la peste; mais il a été en même-tems funeste au bétail. 15,000 moutons sont morts dans les environs de cette capitale. La rigueur de la saison en a fait périr 40,000 venant de la Walachie, & 16,000 venant de l'Asie pour l'approvisionnement de cette Ville, où la viande a beaucoup renchéri.

RUSSIE.

De PÉTERSBOURG, le 10 Février.

LA Cour a expédié la semaine dernière un Courier à Constantinople; il y porte une réponse
5 Avril 1779. D

aux dernières propositions de la Porte , & nous avons lieu de croire que les différends qui depuis quelques années faisoient craindre une rupture , seront bientôt arrangés graces aux bons offices de la France. Nous nous flattons aussi que la médiation de cette Puissance & la nôtre réunies , parviendront à rétablir la paix en Allemagne. Il part fréquemment d'ici des Couriers pour Vienne & pour Breslau. Si les négociations n'ont pas l'effet désiré, l'Impératrice est disposée à prendre le parti du Roi de Prusse , & les troupes qu'elle a en Pologne sont prêtes à joindre les armées de son allié.

S. M. a fait dernièrement une promotion nombreuse dans ses armées de terre & de mer. Elle a nommé entr'autres, Généraux-Majors, M. de Muller, Colonel d'Artillerie, & le Prince de Baratajew; Brigadier, le Colonel Prince Shachowskoy, & premiers Commissaires de guerre, MM. Konownitzge & d'Osipow. Elle a élevé au grade de Lieutenant-général de sa Marine, le Major-général de Hannibal; le Contre-amiral de Barich à celui de Vice-amiral, le Brigadier de Putschin à celui de Contre-amiral; & les Capitaines de Chemetewekoy, de Tischewskoy, de Pasinkow, de Krionzew, de Iljin, de Wakfel, de Cruis, de Suchoten & de Koujaruw, à celui de Majors-généraux de la Marine.

Conformément à l'Ordonnance rendue par S. M. I. le 21 Septembre dernier, on a levé dans toute l'étendue de l'Empire, un homme sur 500 capables de porter les armes; ce qui a procuré, dit-on, au-delà de 40,000 hommes.

S U È D E.

De STOCKHOLM, le 1 Mars.

LA Cour part aujourd'hui pour Ulrichsthal,

où elle va passer quelques jours , & profiter du beau tems , dont nous jouissons dans ce moment. Nous avons eu un hiver très-doux ; la communication de ce Royaume avec la Russie , n'a point été interrompue par mer , ce qui est presque sans exemple.

Nous apprenons de Gripsholm , que la fabrique d'eau-de-vie qui y étoit établie , & qui étoit la plus belle & la plus considérable du Royaume , a été réduite en cendres le 28 du mois dernier. Malgré la promptitude & l'activité des secours , en dix minutes le bâtiment fut enflammé de toutes parts. On ignore encore à combien on doit évaluer la perte faite à cette occasion.

Nous avons donné dans le tems le discours par lequel le Roi a ouvert l'assemblée des Etats du Royaume ; voici celui par lequel il en a fait la clôture.

» *MM. & citoyens Suédois.* Je fais aujourd'hui la clôture d'une Diète que nos annales peindront de couleurs bien différentes de celles des Diètes précédentes. Les anciennes loix Suédoises ressuscitées , ont fait revivre la façon de penser Suédoise : toutes vues étrangères ont été exclues de nos Conseils ; & si la diversité d'opinions a excité quelquefois une chaleur un peu plus grande dans les délibérations , elle n'a servi qu'à mieux éclaircir les objets importants qui se traitoient , ou à vous convaincre , que vous pouviez dire librement votre pensée , & exercer tous les droits qui vous sont assurés par la constitution. Si les Diètes des tems précédens ont souvent été remarquables par l'oppression des citoyens , la mésintelligence entre le Roi & le Peuple , & des haines domestiques ; celle que nous terminons aujourd'hui a consolidé une nouvelle époque , où toutes les anciennes semences de la discorde , qui a partagé durant près de 70 ans , notre Suède en deux peuples , différaient également l'un de l'autre en vues

politiques , & plus d'une fois également coupables , ont été déracinées , & où le repos & la sûreté publique ont été solidement établis.

Après le cours de près d'un siècle, je suis, MM., le premier de vos Rois qui ait pu congédier des Etats libres , sans les voir opprimer , ou sans être opprimé par eux ; & je m'assure que vous quitterez cette salle , avec la confiance que je serai toujours le protecteur de votre liberté & des loix , puisque j'ai été celui qui vous les ai données de mon propre mouvement , & par une vraie conviction de ma conscience. Oui , je le fais , vous êtes persuadés que je regarde comme mon plus grand honneur d'être non-seulement le fondateur , mais aussi le promoteur & le défenseur de la liberté : vous porterez cette façon de penser à vos frères dans les Provinces , ils prendront plus d'amour pour la présente forme de Gouvernement , & plus de confiance en moi. Les liens qui nous unissent tous , & qui assurent le repos & le bien-être du Royaume , seront rendus plus forts , plus indissolubles que jamais.

Si les causes , qui ont donné lieu à votre convocation , ont été très-différentes de celles qui ont occasionné presque toujours les Diètes précédentes , le cours de nos délibérations n'a été marqué aussi que par des efforts communs pour établir le bien-être d'une chère patrie commune ; & j'ai reçu de vous les preuves les plus touchantes de gratitude & de dévouement , tant pour moi & ma maison , que pour une digne épouse , qui a rempli pendant votre séance le comble de mes desirs , en me donnant un fils , un précieux appui de mon Trône. La part vivement sentie , que vous avez prise à ma joie , les liaisons étroites où vous êtes entrés avec lui , ont redoublé , s'il se peut , celles qui m'attachent à vous , mes chers sujets , & que je ne saurois trop resserrer. Il ne me reste aujourd'hui d'autre vœu à former , que de voir cet enfant mériter les sentimens que vous lui avez montrés à son entrée en cette vie : qu'il les

conservé durant le cours de sa carrière! Que le nom illustre que vous lui avez donné, lui rappelle sans cesse les devoirs qui lui sont imposés! Qu'il ne lui serve jamais de reproche des vertus, que vous attendez de lui, & que vous avez droit d'en exiger! Pour moi je n'épargnerai ni soins ni peines pour l'élever dans ces principes; & ma sollicitude la plus cordiale sera de faire entrer dans son tendre cœur, ce même amour dont le mien est rempli pour vous.

Ce fut, MM., dans de tels sentimens que j'ouvris la Diète: c'est avec la même affection, la même confiance que j'en fais la clôture: retournez à présent chacun chez vous, reprenez vos vacations respectives, & en les exerçant réjouissez vous de l'heureuse situation où se trouve la patrie.

MM. de l'Ordre Equestre & de la Noblesse, vous qui avez vu rétablir dans la présente Séance, les loix que l'immortel Gustave-Adolphe vous avoit données, & qui les avez de nouveau ratifiées de concert avec moi, portez aux autres membres de votre corps le rémoignage de ma cordialité envers vous, de l'estime que j'ai vouée à un Ordre, auquel la bravoure & l'honneur ont assuré le premier rang dans le Royaume; estime que j'ai eu l'occasion de lui montrer plus que mes derniers prédécesseurs. N'oubliez point, que si l'heureuse paix, dont l'Etat jouit à présent, ne demande pas de vous l'exemple du courage mâle que votre Ordre a si souvent donné sous le regne de mes ancêtres, j'ai cependant droit d'exiger que vous encouragiez vos concitoyens, & que vous soyez les premiers à leur faire voir quelle est votre affection pour moi, & avec quelle confiance vous vous reposez sur ma façon de penser.

MM. du Clergé, c'est avec bien de la satisfaction que je vous fais mes remerciemens pour toutes les marques d'amour & d'attachement que vous m'avez données durant cette Séance. J'ai reconnu en vous avec joie cette fidélité, ces sentimens que le Clergé Suédois a constamment montrés à ses Rois: incul-

quez les mêmes principes aux autres membres de votre Ordre dans les Provinces. Elevé par la providence sur le Trône de Gustave I, qui fut animé par le zèle le plus vif pour les dogmes Evangéliques, mon premier soin sera de les conserver dans toute leur pureté.

MM. de l'Ordre de la Bourgeoisie, votre zèle & votre dévouement pour moi m'ont été d'autant plus agréables, que je regarde l'amour de mes sujets comme la plus grande récompense, l'encouragement le plus efficace, l'adoucissement le plus consolant du fardeau de ma Couronne. Vous allez reprendre aujourd'hui vos occupations ordinaires; & puisque vous êtes sur le point de quitter mon Trône, portez à vos concitoyens l'assurance, que c'est dans leur bonheur que je cherche le mien, & que mes soins n'auront point de bornes pour protéger & étendre leur commerce, leurs manufactures, en un mot tout ce qui peut servir à leur avantage.

MM. de l'Ordre des Payfans, vous qui avez été les premiers à me donner en cette Diète des preuves de votre confiance & de votre attachement, & dans lesquels j'ai retrouvé avec l'émotion la plus intime les sentimens que la dernière classe du peuple en Suède a toujours eu pour ses Rois, communiquez à vos compatriotes chez vous ce que vous avez entendu ici de ma bouche: assurez-les de l'affection particulière que je porte à cet Ordre, qui est à la fois le cultivateur & le défenseur du Royaume, & qui en a été plus d'une fois le Sauveur.

Je vous promets à tous ensemble, MM., que je n'oublierai rien de ce qui pourra contribuer à avancer le bien-être de la Suède; & j'espère, si les affaires du Royaume l'exigent, de vous revoir de nouveau dans une conjoncture aussi favorable que celle où nous nous séparons, & de retrouver dans mes chers sujets un peuple uni & brûlant à l'envi, d'un noble zèle pour le bonheur de la patrie. Dieu vous conserve & rende votre retour chez vous heureux! Pour moi, je ne

cesserai jamais d'être votre Roi gracieux & affectionné.

A L L E M A G N E.

De H A M B O U R G , le 15 Mars.

LES bruits répandus depuis quelque tems sont pleinement confirmés ; le Roi de Prusse à la fin du mois dernier écrivit la lettre suivante au Baron de Schulenburg , son Ministre d'Etat à Berlin. » Mon cher Schulenburg , je vous informe que la paix est déjà signée ; ainsi d'après cet avis vous n'avez qu'à prendre les arrangemens convenables pour suspendre tous frais ultérieurs. Notifiez cela en mon nom à tous les départemens , afin qu'ils puissent également s'y conformer. Je suis votre affectionné Roi , &c. «

Les hostilités continuées jusqu'au 28 Février , & dont la ville de Neustadt en Haute-Silésie , réduite en cendres par les Autrichens , a été la dernière victime , sont maintenant suspendues par-tout. L'armistice a été publié le 7 de ce mois à l'armée du Roi en Basse-Silésie ; il l'a été le 8 dans la Haute , & le 9 & le 19 en Saxe.

On ignore encore les conditions dont l'Empereur & le Roi de Prusse sont convenus. Selon une lettre de Manheim , voici les principales.

» 1°. La Maison d'Autriche restituera à l'Electeur Palatin tout ce dont elle s'est mise en possession , excepté le district connu sous le nom du Comté de Burghausen avec toutes ses dépendances. 2°. La Cour de Dresde aura en partage les terres féodales relevant de la Couronne de Bohême , & pour dédommager cette Cour de ses prétentions allodiales , la maison d'Autriche lui remettra la Seigneurie de Mindelheim en Suabe. 3°. La même Maison pro-

mettra solennellement de ne jamais former aucune opposition à la succession de la Maison Electorale de Brandebourg, quant à ce qui concerne les deux Puissances en Franconie, sur la condition néanmoins que lesdites Principautés ne pourront jamais être échangées contre la Lusace. 4°. Les fiefs de Bohême qui se trouvent en Bavière, seront donnés à l'Electeur Palatin. 5°. Les fiefs de l'Empire dans le Haut-Palatinat, resteront à l'Empereur pour que S. M. puisse en disposer suivant sa capitulation. 6°. On donnera en dédommagement à la Maison de Mecklenbourg le droit *de non appellando*. 7°. Pour prévenir tous différens entre l'Electeur de Saxe & l'Electeur Palatin, il sera fait mention de la convention particulière entre ces deux Princes dans le prochain traité de paix «.

C'est à Teschen, ville située dans la Haute-Silésie Autrichienne, qui a été déclarée neutre, que les Ministres chargés de mettre la dernière main au grand ouvrage de la paix, se sont rendus; ils doivent y être arrivés & avoir ouvert le Congrès le 10 de ce mois. Tous les articles du traité sont déjà réglés; il ne reste qu'à rédiger ceux qui concernent la Saxe. On croit qu'il y en sera inséré quelques-uns propres à rassurer l'Empire s'il venoit à se présenter quelque nouvelle circonstance semblable à celle-ci. Il paroît du moins le desirer. Les Ministres qui composent le Congrès de Teschen, sont le Baron de Breteuil & le Prince de Repnin, Plénipotentiaires de France & de Russie, en qualité de Puissances médiatrices; le Comte de Cobenzel, de la part de l'Impératrice Reine; le Baron de Riedesel, de la part du Roi de Prusse; le Comte de Sinzendorff, pour l'Electeur de Saxe; le Comte de Topping Seefeld, pour l'Electeur Palatin; & le Baron de Hohenfels, pour le Duc des Deux-Ponts. L'essentiel étant réglé

on croit que dans un mois ou six semaines au plus tard, les traités seront signés, & les Plénipotentiaires pourront se séparer.

Les grands évènements de l'Allemagne occupent actuellement l'attention générale, que les démêlés de la Russie & de la Porte ont d'abord partagée. On ne doute point que l'accordement des deux Puissances ne soit très-prochain. La paix de l'Allemagne laisse la première libre de porter tous ses efforts contre ses ennemis naturels, qui n'ayant plus l'espérance de les diviser, ont un plus grand intérêt de ne pas rompre avec elle. La Porte n'est pas en état de commencer une nouvelle guerre. Ses finances sont dans un état déplorable, & tout manque dans ses magasins de marine où l'on trouve à peine ce qu'il faut pour réparer les navires qui ont été employés l'année dernière. Suivant une liste de la marine Ottomane, qu'on dit exacte, elle ne consiste actuellement qu'en 16 vaisseaux de ligne, parmi lesquels il s'en trouve de vieux, 13 frégates, 5 chebecs, 9 grandes & 5 demi-galères, une galiote à bombes. Elle a outre cela un vaisseau de ligne & 3 frégates dans l'Archipel. Cet état de ses forces navales ne lui permet pas de songer à la guerre.

Les armemens faits dans l'Electorat de Hanovre, & qui sembloient avoir pour but de profiter des circonstances que les divisions de l'Allemagne pourroient faire naître, ne seront pas inutiles à l'Angleterre, sur-tout dans un moment où elle a besoin de troupes; tous les corps levés & rassemblés dans cet Electorat ont ordre de se tenir prêts à partir, & on croit que plusieurs seront transportés à Gibraltar & à Minorque, & que quelques-uns seront envoyés en Amérique.

De Ratisbonne, le 15 Mars.

LA nouvelle de la paix qui vient d'être faite a causé la plus grande joie dans tout l'Empire. On attend avec impatience des détails plus exacts sur les conditions auxquelles elle a été conclue ; jusqu'à ce moment tout ce qu'on en publie est bien vague ; on assure qu'il n'y a que celles qui regardent la Saxe qui ne sont point encore réglées ; & on dit en général qu'on donnera à cette Cour pour ses prétentions allodiales, outre les meubles, la valeur de six millions de florins, tant en terres qu'en argent comptant.

» C'est la nuit du 4 au 5 de ce mois, écrit-on de Munich, que la Cour a reçu ici la nouvelle de la conclusion de la paix ; le lendemain un Exprès du Comte de Torringsseefeld l'a confirmée ; elle a été publiée le soir, & les marques de joie ont été d'autant plus éclatantes, que quantité de personnes avoient fait des préparatifs pour célébrer la fête du Roi de Prusse qui tomboit précisément ce jour-là. L'Electeur Palatin restera ici jusqu'à la fin des conférences de Teschen qui doivent consolider la paix ; il recevra les hommages des Etats de Bavière, & on dit qu'il partira ensuite pour Manheim, où l'Electrice Palatine doit se rendre le mois prochain. On remarque toujours quelques divisions entre les Palatins & les Bavarrois ; l'examen qu'on fait des droits des nobles de ce pays, & les recherches sur les acquisitions des établissemens ecclésiastiques & des Couvents, ne sont pas propres à les faire cesser «.

On mande de Vienne que le Grand-Duc & la Grande-Duchesse de Toscane, sont partis le 8 de ce mois pour retourner à Florence ; l'Empereur, l'Archiduchesse Marie & le Duc Albert

de Saxe Teschen qui les ont accompagnés jusqu'à Baade, où l'Archiduc Maximilien prend les bains, sont retournés à Vienne le même soir.

Les lettres de Wurfbourg portent, qu'ainsi qu'on l'avoit prévu, le Baron d'Erthal, Commissaire de S. M. I. à la Diète, a été élu d'un consentement unanime, Prince-Evêque de cette ville, à la place du feu Comte de Seinsheim.

On voit ici des lettres de Lorraine, où l'on annonce que l'Evêché de Metz sera érigé en Archevêché, & que les Evêques de Toul & de Verdun en feront suffragans. Si cette nouvelle se confirme, la juridiction de l'Archevêque de Trèves, dont selon le traité de paix de Westphalie, ces trois Evêques sont suffragans, fera beaucoup diminuée.

ITALIE.

De LIVOURNE, le 10 Mars.

ISMAEL Coggia, gendre du Bey de Tunis, arrivé ici depuis quelque tems avec ses femmes & ses trésors, paroît goûter beaucoup les mœurs Européennes, les divertissemens de cette Ville, & être peu disposé à retourner dans sa patrie. Le Bey lui a envoyé son grand Ecuyer, le Gouverneur de Constantine, & le Muphti ou Chef de la loi, arrivés le mois dernier sur un bâtiment de cette Régence, & chargés de le déterminer à partir avec eux. Il a résisté à toutes leurs sollicitations, en leur disant qu'il se croyoit beaucoup plus en sûreté à Livourne, qu'auprès de son beau-père; & ils sont repartis fort affligés de n'avoir pu réussir dans leur commission. Ils ont laissé ici deux barbes & deux autruches qu'ils avoient amenés avec eux, & qui sont destinés pour le Grand-Duc.

D 6

Les lettres de Rome portent qu'il s'y est tenu, le premier de ce mois, un Consistoire, dans lequel S. S. a proposé le patriarcat de Lisbonne en faveur du Cardinal de Souza y Sylva, ainsi que les deux archevêchés de Sarragosse & de Tarragone en Espagne. On s'attend à une promotion de Cardinaux dans le premier Consistoire qui aura lieu. L'Impératrice-Reine demande le chapeau pour le Prélat François Hertzan, Auditeur de Rote pour l'Allemagne, & on ne doute point, vu le consentement des autres Cours, qu'il ne l'obtienne. Le Pape le donnera aussi au Prélat, François Marucci, Vice-Régent de Rome, à qui paroît encore destiné l'archevêché de Fermo, vacant par la mort du Cardinal Paracciani.

Le Noble Jacques-Marie a été élu Doge de Gênes le 4 de ce mois, & revêtu sur-le-champ des ornemens de sa dignité; la Noblesse, l'Archevêque & les différens ordres de la République, lui ont fait le même jour les complimens d'usage, & les Ministres & les Consuls étrangers se sont acquittés successivement de ce devoir les jours suivans.

» Le 14 Janvier, écrit-on d'Anduxar Ville de l'Andalousie, une louve enragée se montra tout-à-coup dans les rues de cette Ville; pendant 2 heures qu'elle les parcourut, elle entra dans plusieurs maisons ou elle mordit & blessa plusieurs enfans, dont un mourut le même jour. S'étant enfin rejetée dans la campagne, elle y blessa 8 hommes, 14 vaches & plusieurs autres animaux. Tout le monde étoit dans la consternation, n'osant attaquer cette bête féroce par elle-même, & plus féroce encore par la rage. Un jeune homme de 23 ans nommé Louis Martinez, osa s'opposer seul à sa fureur; il l'attaqua au moment où elle tenoit un jeune garçon renversé par terre; il la prit par le gosier qu'il serra fortement, & lutta avec elle jusqu'à ce qu'ils tombèrent tous

deux. Il n'avoit aucune arme offensive ; il ne se servit que de ses mains pour assujettir la louve. Le principal des Laboueurs du voisinage, accourut heureusement dans cet instant avec son couteau , & l'aida à tuer ce terrible animal. Louis Martinez alla présenter son ennemi au Corréridor , qui lui donna une récompense due à son courage , & fit prendre toutes les précautions possibles pour prévenir les effets de la rage communiquée aux personnes & aux animaux mordus ^{cc.}

A N G L E T E R R E.

De L O N D R E S , le 25 Mars.

ON ne doutoit pas que les hostilités entre la France & l'Angleterre ne s'exerçassent bientôt dans toutes les parties du monde , où les deux Puissances rivales ont des établissemens ; mais on ne s'attendoit pas qu'elles auroient lieu presqu'en même-temps en Europe & en Asie. On présuinoit que vu l'éloignement , il s'écouleroit un intervalle de quelques mois , avant que la paix rompue ici pût l'être également dans l'Inde. On croyoit que le Gouvernement n'auroit expédié des ordres à cet effet que lorsque la rupture seroit bien décidée , parce qu'il pouvoit arriver qu'il n'y en eût point , & que dans ce cas des ordres prématurés n'auroient pas manqué d'avoir des suites fâcheuses. » Mais , dit un de nos papiers , cette marche timide ne convient qu'à des politiques timorés & bornés ; des ordres hâtés offroient des avantages qu'on a bien calculés ; & toutes les fois qu'elle est utile on ne doit point regarder à une injustice ; il étoit d'ailleurs très-aisé de se disculper , si les choses avoient tourné autrement ; est-ce qu'on n'est pas le maître de défavouer des ordres , & ceux qui ont été chargés de les exécuter ? La

droiture est une chose excellente dans les affaires entre particuliers ; mais dans celles d'Etat, où tout doit être vu en grand, nos Ministres ont établi qu'on pouvoit s'en passer. « Ils se font conduits en conséquence ; les hostilités commencées en Juin en Europe, ont commencé en Août dans l'Inde. La gazette extraordinaire de la Cour, du 18 de ce mois, nous apprend que nous sommes maîtres de Pondichery après un siège de 2 mois & 10 jours, pendant lequel M. de Bellecombe a fait, selon les expressions du vainqueur, une belle défense qui lui fera honneur à jamais ! Le Major-Général Munro, qui a conduit cette expédition par terre, & Sir Edward Warton, qui l'a secondé par mer, en rendent compte dans deux lettres au Gouvernement. Une lettre particulière de Pondichery, que nous allons rapporter, où l'on trouve leurs relations avec plus de détails, nous dispense de citer les leurs.

Pondichery, du 27 Octobre 1778. » Lord Stormont ayant fait passer par M. Elliot des instructions particulières relatives aux dispositions de la Cour de France, & à la probabilité d'une guerre prochaine avec cette Couronne : M. Hastings & le Gouverneur de Rumbold mirent tout en ordre, & se préparèrent à exécuter les ordres qu'ils pourroient recevoir ; le Capitaine Matthews parti d'Angleterre en Mai, arriva le 28 Juillet à Madras, par la voie de Suez : le 3 Août Pondichery fut investi ; le 10, Sir Edward Vernon montant le *Rippon*, de 60 canons, accompagné du *Coventry* de 28, du *Seahorse* de 24, du *Cormoran* de 16 (ces 4 vaisseaux appartenans à S. M.), & du *Valentin*, appartenant à la Compagnie, rencontra l'escadre Française composée du *Brillant* de 64, de la *Pourvoyeuse* de 40, du *Sartine* ou *Sardine* de 26, du *Lauriston* de 24, & du *Briffon* de 24 ; les vaisseaux Anglois avoient le vent ; & à une heure après midi ils

portèrent sur l'ennemi; le signal étant hissé pour le combat, les deux escadres se prolongèrent réciproquement, courant de bords opposés, & faisant feu l'une sur l'autre (*répétition en petit du combat d'Ouessant*); lorsqu'elles se furent respectivement dépassées, elles virèrent l'une & l'autre vent arrière, & courant de l'autre bord, elles se prolongèrent une seconde fois combattant encore comme elles venoient de faire: à 4 heures, Sir Edward Vernon détacha un bateau pour notifier aux vaisseaux qu'il commandoit, que son intention n'étoit pas de renouveler le combat avant le lendemain matin; alors l'escadre François fit voile pour Pondichery, le *Brillant* ayant perdu son gouvernail: la nôtre ayant mis en panne pour réparer ses dommages, fut entraînée par le courant à une si grande distance au nord, qu'elle ne put gagner Pondichery que le 21 Août: M. Bellecorme avoit fait chanter le *Te Deum* & tirer le canon de Pondichery, pour rassurer les habitans, lorsque l'escadre Angloise arriva devant le port, & prit, à la vue de la Ville, un navire François des Indes Orientales qui entroit à cet instant même: quoiqu'alors notre escadre fût renforcée par la jonction de trois vaisseaux des Indes Orientales, le *Southampton*, le *Nassau* & le *Bosborough*, le Commodore François sortit du port pour l'attaquer: le *Sartine* ou *Sardine* s'étant séparé, eut affaire au *Seahorse* qui l'aborda & le prit en moins d'un quart-d'heure: cette circonstance ne déconcerta point le Commodore François, qui, avec ce qui lui restoit de vaisseaux, continua de porter sur l'escadre Angloise, lui offrant le combat, forçant ou diminuant de voiles selon que celle-ci en forçoit ou diminoit. Sir Edward Vernon qui étoit au vent des François, laissa la journée entière s'écouler sans engager le combat, imaginant que leur Commodore attendroit jusqu'au lendemain; mais probablement cet Officier avoit été joindre 2 vaisseaux de 60 canons, qui mouilloient à Trincomaly, où se trou-

voient 700 hommes de troupes réglées, & 400 Seapois. Si ces forces eussent fait un mouvement rapide, Pondichery eût probablement été sauvé, & Sir Edward Vernon défait. On convient généralement que le Commodore François, M. de Tronjolly, s'est conduit en homme également brave & habile : les tranchées furent ouvertes devant Pondichery le 18 Septembre, & le 17 Octobre la ville capitula : tout ce que les François avoient d'établissmens sur la côte, est réduit. Chandernagor a capitulé ainsi que le reste des établissemens François dans le Bengale.

Sir Edward Vernon a fait voile pour Makée, sur la côte de Malabar, pour seconder les troupes Angloises parties de Bombay pour attaquer ce poste, qui probablement est actuellement pris.

La défense de M. de Bellecombe, Gouverneur de Pondichery, a été celle d'un brave homme, il a fait deux sorties avec succès, & ne s'est rendu qu'après avoir eu 64 canons démontés : les assiégeans en avoient onze qu'il avoit mis hors d'état de servir.

La capitulation de Pondichery est la suivante :

» *Article préliminaire.* M. de Bellecombe, Major-Général des Armées de S. M. T. C. Commandant-Général des Etablissmens François dans les Indes, Gouverneur de Pondichery, propose au Major-Général Munro, Commandant de l'armée Angloise, de rendre la place le 25 de ce mois, si avant ce tems-là il ne reçoit aucun secours : il requiert que pendant cet intervalle, les hostilités soient suspendues de part & d'autre, ainsi que les ouvrages, & qu'il n'y ait aucune communication entre les assiégeans & les assiégés. *Réponse.* Le Fort de Pondichery doit être délivré demain à midi, & les troupes Angloises mises en même-tems en possession de la porte de Vellenore.

Art. 1. Les Officiers de l'Etat-Major, la garnison & autres personnes militaires défendant Pondichery, auront les honneurs de la guerre, se retireront par

le port-de-mer avec armes & bagages , drapeaux déployés , tambour battant , mèche allumée , 6 canons , 2 mortiers qui seront mis à bord du vaisseau sur lequel M. de Bellecombe s'embarquera : chaque pièce aura six charges , & chaque soldat 15 cartouches. *Rép.* La belle défense faite par le Major-Général Bellecombe & la garnison , a de justes droits à toutes les marques d'honneur possibles : il est accordé en conséquence à la garnison de sortir par la porte de Vellenore avec les honneurs de la guerre : arrivés sur le glacié , les soldats mettront leurs armes en faisceaux , ils en recevront l'ordre de leurs propres Officiers , ensuite ils les laisseront là avec leurs tambours , le canon & les mortiers : les Officiers en général conserveront leurs armes , & à la requête particulière du Général Bellecombe , le Régiment de Pondichery gardera ses drapeaux. 2. Tous les Officiers & Soldats , tant du régiment de Pondichery , que des troupes nationales , leur suite , les gens de couleur appartenans à l'artillerie (ceux qui sont libres) seront envoyés aux frais de S. M. Britannique , & le plus commodément possible , à l'Isle de France , sur des navires Anglois , fournis convenablement de vivres : lesdits Officiers & Soldats prendront avec eux tous leurs effets sans être examinés , ainsi que leurs domestiques & leurs esclaves : ceux qui seront mariés , auront la liberté d'emmener leurs familles. M. Dione , Major d'Infanterie , habitant de Bourbon , & actuellement ici , sera compris dans le nombre des Officiers qui doivent être envoyés à l'Isle de France aux frais de S. M. B. R. Accordé. Mais les Officiers & Soldats européens se rendront à Madras , dont le Gouvernement fera les frais qu'on demande à S. M. B. dans cet article & les suivans. 3. Le traitement stipulé par l'article précédent aura également lieu pour transporter en France ou à l'Isle de France , à leur choix , toutes les personnes militaires , les Officiers du Gouvernement , ceux du Conseil supérieur & des autres Cours de Justice ;

les personnes employées dans les affaires de la Compagnie des Indes, les Ecrivains, Commis & autres, & en général toutes les personnes qui sont ou ont été employés au service du Roi en quelque qualité que ce soit. *R.* Les Militaires iront à Madras. Le reste accordé aux frais du Gouvernement de Madras.

4. On choisira le navire le plus commode & bien fourni de vivres, aux frais de S. M. B. pour transporter en France, par le passage le plus direct, M. de Bellecombe, sa famille, ses Aides-de-Camp, & les personnes qu'il jugera à propos de prendre avec lui, ses domestiques, tous ses papiers, ses équipages, sa vaisselle plate, ses bagages qui ne seront point sujets à être examinés : au nombre desdits effets sera compris un grand portrait du Roi qui a été donné à ce Général, & que l'on ne peut retenir sous quelque prétexte que ce soit. *R.* Accordé.

5. On fournira un autre vaisseau pour transporter à l'Isle de France M. des Auvergnés, Brigadier des Armées du Roi, Colonel du Régiment de Pondichery, & les Officiers de l'Etat-Major dudit Régiment ; ses papiers & effets, ainsi que ceux de seldits Officiers, ne seront point sujets à aucun examen, & ils pourront emmener avec eux leurs domestiques & leurs esclaves. *R.* Accordé en totalité.

6. On pourvoira de même, avec la distinction convenable aux choses nécessaires, pour transporter en France, aux frais de S. M. B. M. Law de Lauriston, Brigadier des Armées du Roi, ancien Commandant des François dans l'Inde ; M. Coutumaux, Lieutenant-Colonel, Commandant de Karical ; M. Ruffel, Lieutenant-Colonel ; M. Leonare, Major d'Infanterie, commandant les troupes nationales ; les Ingénieurs & Officiers de l'Artillerie : ils pourront emmener avec eux leurs familles, leurs domestiques & esclaves, & embarquer tous leurs papiers & effets sans être examinés. *R.* Accordé.

7. On pourvoira de même, aux frais de S. M. B. aux choses nécessaires, pour transporter en France M. Chevreau, Commissaire du Roi, Commissaire-Gé-

néral de la Marine, Surintendant à Pondichery, avec les Officiers du Gouvernement & les autres personnes qu'il jugera à propos de prendre avec lui, leurs familles & suites. Le navire sera commode & bien pourvu de vivres. Les papiers, équipages, vaisselle plate, & bagages que M. Chevreau prendra à bord, ne seront point visités; on pourvoira aussi avec l'attention convenable aux choses nécessaires pour transporter en France, ou à l'Isle de France, aux frais de S. M. B. les Officiers du Conseil supérieur, ceux chargés des affaires de la Compagnie des Indes, & les autres Officiers civils qui méritent quelque distinction, & ils auront pour leurs familles, suites & bagages, les facilités stipulées dans le présent article. R. Accordé en totalité. 8. M. de Bellecombe ne sera pas obligé d'aller à Madras ni dans aucun autre établissement Anglois, il ne quittera pas Pondichery avant le jour de l'embarquement, qui ne sera pas passé le mois de Janvier prochain, s'il ne peut avoir lieu plutôt: personne ne sera mis en quartier dans l'Hôtel du Gouvernement avant son départ; il y conservera ses Gardes armés & tous les honneurs attachés à son poste. M. Chevreau restera aussi à Pondichery jusqu'au moment de son embarquement; il conservera l'hôtel de l'Intendant, & personne ne prétendra y être mis en quartier d'hiver avant son départ. R. Le Major - Général Bellecombe & M. Chevreau trouveront des maisons convenables, & ce qui est nécessaire, conformément à leur rang à Madras, où il faut qu'ils se rendent 20 jours après que la capitulation sera signée; là on leur fournira des vaisseaux pour leur passage au mois de Janvier prochain, ou le plus approchant de ce tems-là qu'il sera possible. 9. Aucun des Officiers civils ou militaires, Soldat ou Matelot, ne sera envoyé à Madras ou ailleurs. Ceux qui ne pourront s'embarquer en même-tems que les autres, soit à raison de maladie, ou pour d'autres causes, atten-

dront à Pondichery qu'une occasion se présente de les faire conduire à l'Isle de France : personne ne sera autorisé, sous quelque prétexte que ce soit, de forcer, ou même de solliciter les Soldats ou Matelots d'entrer au service de S. M. B. ou de la Compagnie des Indes. R. Les Soldats, les Matelots en état de soutenir le voyage, prendront leur route pour Madras. Tous les malades, de quelque qualité qu'ils puissent être, seront traités avec l'attention nécessaire. Le reste aura son entier effet. 10. S. M. B. se chargera des dépenses nécessaires pour le traitement & la subsistance des Officiers, Soldats & Matelots qui se trouveront à présent dans Pondichery, ainsi que des autres personnes employées au service du Roi, depuis l'instant où la présente capitulation aura lieu, jusqu'au moment où ils seront arrivés à l'Isle de France & de Bourbon ou en France. Ceux des Officiers, Soldats ou Matelots, ainsi que les Topas & Indiens qui se trouvent dans nos Hôpitaux, seront traités & soignés jusqu'à leur plein rétablissement, aux dépens de S. M. B. Il sera permis à un des Commis de la marine, & quelques Officiers de santé, de demeurer pour avoir l'œil au traitement des malades, & en avoir soin jusqu'à ce qu'ils soient en état de s'embarquer. Les dépenses nécessaires pour la subsistance dudit Commis & des Officiers de santé, se feront aux frais de S. M. B. jusqu'à leur retour en France. Comme ces objets pourront entraîner des détails considérables, on nommera un Commissaire, pour faire, en qualité d'Agent, un relevé des déboursés qui pourront être faits pour les Sujets de S. M. & il pourra, dans tous les cas, réclamer l'exécution de tous les articles contenus dans la présente capitulation. R. Il ne paroît pas qu'il soit nécessaire de nommer un Commissaire. Le reste accordé aux frais du Gouvernement de Madras. 11. L'artillerie, les armes, les provisions de guerre & de bouche, & en général tous les effets appartenans au Roi, lesquels se trouve-

ront dans cette place, seront remis de bonne foi, après en avoir fait un exact inventaire, aux Commissaires chargés de les recevoir au nom de S. M. B. On remettra à M. Bellecombe des duplicata en forme desdits inventaires. R. Accordé 12. Les fortifications, l'hôtel du Gouverneur & les autres édifices appartenans au Roi, demeureront dans leur état actuel. L'ingénieur en chef de Pondichery, de concert avec les Commissaires de S. M. B. en fera un relevé exact, & rien ne sera démoli. R. Rien ne sera endommagé qu'on n'ait reçu d'Europe de plus amples instructions. 13. On permettra le plein & entier exercice de la Religion Catholique. Les Eglises seront respectées, les Ecclésiastiques, ainsi que les Ordres Religieux, maintenus dans l'entière possession de leurs maisons, possessions & privilèges. On accordera les sauve gardes à cet effet, nommément au Préfet Apostolique, afin qu'il puisse exercer les fonctions de son Ministère sans crainte & avec la décence convenable. Les Missionnaires auront pleine liberté d'aller d'un lieu à un autre pour y remplir leurs fonctions respectables; ils jouiront, sous le pavillon Anglois, de la même liberté que leur assuroit le pavillon François; entr'autres, l'Evêque de Tabraca, qui se trouve actuellement à Pondichery, sera traité avec tous les égards qui lui sont dûs, & qu'il mérite encore plus par sa piété que par la dignité dont il est revêtu. R. Accordé, tant que les Catholiques Romains se comporteront bien, & ne chercheront point à faire des prosélytes parmi ceux qui sont de la religion Protestante. 14. Les Officiers civils, militaires, les Habitans, les Marchands & tous autres, de quelque condition qu'ils soient, Européens, Indiens, & ceux qui se trouvent actuellement à Pondichery & ses dépendances, ainsi que toutes les personnes absentes, dont les affaires sont entre les mains de leurs chargés de procuration, seront maintenus non-seulement dans leur entière liberté, mais aussi dans la possession pleine & pai-

sible de leurs effets , meubles & immeubles , marchandises , biens & navires , ainsi que l'usufruit de leur crédit & contrats , tant à Pondichery que dans les autres comptoirs ou manufactures quelconques : ils pourront , à leur choix , les garder ou les vendre aux François ou aux Anglois , ou enfin les exporter ; ce qu'ils seront en liberté de faire pour l'Isle de France , ou quelque port neutre , dans l'espace de quinze mois après la date de la présente capitulation , sans qu'ils soient assujettis à payer aucun droit. Les Armateurs du navire le *Briffon* pourront l'expédier sous passe-port pour l'Isle de France , avec les passagers , & telles marchandises qu'ils désireront emporter , & on leur accordera des passe-ports nécessaires. R. Les habitans qui demeureront dans Pondichery , & qui ne sont pas compris dans les articles précédens , auront toute liberté sous le pavillon Anglois , en prêtant le serment d'allégeance envers S. M. B. Les biens de tous les Particuliers leur seront conservés , & ils pourront en disposer à leur gré : on excepte de cette permission les armes & autres munitions de guerre. Accordé aussi l'article qui regarde le navire le *Briffon* , pourvu qu'il soit prouvé qu'il appartient à des Marchands de Pondichery , avec cette restriction que la cargaison dudit navire sera sujette à l'examen , avant qu'il lui soit permis de sortir de la rade de Pondichery. 15. Ceux des François que leurs affaires ou l'état de leur fortune obligent à rester à Pondichery , auront la liberté d'y demeurer ; ils ne seront en aucune manière inquiétés , & jouiront de la même protection que les sujets libres de S. M. B. Il leur sera aussi permis d'aller où bon leur semblera. R. Accordé , à l'exception des Officiers militaires qui doivent suivre les troupes ; mais il leur sera permis de constituer des porteurs de procuration chargés de transiger pour eux. 16. Les Militaires dont les affaires demandent leur présence , auront la liberté de demeurer à Pondichery , sur la permission qu'ils obtiendront de

M. de Bellecombe ; dans ce cas ils jouiront des grâces mentionnées dans l'article précédent. *R.* Répondu dans l'article XV. 17. Les habitans & autres, tant Européens qu'Indiens, ne seront en aucune manière inquiétés, sous quelque prétexte que ce soit, pour avoir porté les armes durant le siège, y ayant été contraints ; l'usage établi dans toutes les Colonies en pareilles circonstances, étant d'obliger tous les Particuliers à servir dans la milice. *R.* Accordé. 18. Les déserteurs de part & d'autre seront respectivement rendus, avec promesse de leur faire grâce ; mais l'on ne pourra réclamer comme tel aucun Particulier, pour s'être rangé sous le drapeau de sa Nation, sous lequel il pourra demeurer, sans pouvoir être dans la suite inquiété sous quelque prétexte que ce puisse être. Quant aux soldats faits prisonniers de part & d'autre pendant le siège, ils seront rendus, quel qu'en soit le nombre. *R.* Accordé. 19. Tous les papiers du Gouvernement, sans exception, demeureront entre les mains de M. de Bellecombe, & seront, sans aucun examen préalable, mis à bord du vaisseau qui doit le transporter en France. Il en sera de même des papiers de l'Intendance, lesquels M. Chevreau aura la liberté d'emporter avec lui sans qu'ils puissent être examinés, non plus que ceux du Contrôle & du Domaine. *R.* Tous les papiers concernant les affaires publiques seront remis dans les mains d'une personne nommée pour les examiner, & ceux d'entr'eux qui ne paroîtront pas nécessaires au Gouvernement, seront rendus au Major Général Bellecombe & à M. Chevreau. 20. Les minutes publiques, les effets, registres & papiers appartenans au Conseil Supérieur & aux Cours qui en relèvent ; les minutes des actes passés pardevant Notaires, & tous actes & papiers en général qui peuvent intéresser l'Etat & la fortune des Citoyens, seront respectés & conservés avec soin ; ils demeureront entre les mains de ceux qui les ont actuellement à Pondichery, pour s'en servir dans l'occasion, jusqu'à

ce que l'occasion se présente de disposer de ces effets précieux , & que les circonstances indiquent à l'avenir les moyens de pourvoir à ces objets importans. *R. Accordé.* 21. Le dépôt des papiers qui traitent de l'arrangement des affaires de la Compagnie des Indes , demeureront à la disposition des Commissaires de ladite Compagnie , auxquels il sera permis de prendre tels arrangemens & telles précautions qu'ils jugeront convenables pour la sûreté desdits papiers. *R. Accordé.* 22. Les François Européens ou Sujets Indiens qui pourroient demeurer dans les comptoirs François ou Anglois , n'auront rien à démêler avec les Princes Indiens : le Gouvernement Anglois les mettra à l'abri de toutes vexations & demandes de la part desdits Princes , & leur accordera la meme protection dont jouissent les Sujets de S. M. B. *R. Accordé.* 23. Les Sepois & autres Indiens, de quelque tribu & secte qu'ils puissent être, qui auront servi sous les drapeaux François , ne seront point inquiétés dans leurs personnes ou dans leurs biens , à raison de leur attachement pour les François , ou des services qu'ils leur ont rendus. Le Gouvernement Anglois fera même intervenir leur protection en cas qu'ils fussent persécutés par aucun Prince Asiatique. *R. Accordé.* 24. La capitulation actuelle s'étendra autant que ces articles en sont susceptibles , à tout ce qui a rapport à Chandernagor & autres Factories Françaises dans le Bengale , à Yanaon & Katical , dont les Anglois se sont emparés , & à l'établissement de Mazulipatan , ainsi qu'aux navires François qui ont été pris dans le Gange & sur la Côte de Coromandel , depuis le premier Juillet dernier , dont les Matelots & ceux qui se sont trouvés dans la place , seront transportés à l'Isle de France : les papiers & lettres adressés à M. de Bellecombe , & qui ont été pris sur ces vaisseaux , seront fidèlement rendus. *R. Inadmissible.* 25. Après que la présente capitulation sera signée , la porte de Vellenore sera délivrée à une garde Angloise de

50 hommes , il y en restera une Françoisé du même nombre d'hommes : ces gardes auront ordre de ne laisser sortir aucun soldat François , & de n'en laisser entrer aucun Anglois ; le lendemain les troupes Angloises seront mises en possession de tous les postes , & disposeront les gardes nécessaires au maintien du bon ordre : la garnison de Pondichery se retirera en même-tems dans les casernes qu'elle occupera jusqu'au moment de l'embarquement : en y arrivant , les soldats , conformément à l'ordre qu'ils en recevront de leurs propres Officiers , déposeront leurs armes dans les magasins , dont les Officiers de l'Etat-Major auront les clefs : on observera la même chose à l'égard des troupes nationales & autres Indiens armés : on accordera les passe-ports nécessaires. R. Répondu par le premier article 26. La pleine & entière exécution de la capitulation sera observée *bona fide* , & garantie par les signatures du Major-Général Monro , & du Commodore Vernon , & par celle du Gouverneur & Conseil de Madras ; m'en rapportant à l'égard du reste , à la décision des Cours de France & d'Angleterre , pour une réparation proportionnée à la violation des traités & du droit des gens , qui , par les ordres des Gouverneurs & Conseils de Calcutta & de Madras , a opéré un très-grand préjudice à la nation Françoisé & à l'humanité. A Pondichery , le 17 Octobre 1778. Signé , BELLECOMBE.

R. La capitulation sera signée par Sir Edward Vernon & le Major-Général Monro , qui se rendront garans de la ratification du Conseil Supérieur de Madras. Signés , HECTOR MONRO , EDWARD VERNON.

Il y avoit à Pondychery 181 canons de fer , en état de servir , 29 hors d'état ; 55 canons de bronze en état & 3 hors d'état de servir ; 6 obusiers , 20 mortiers de bronze , 3 de fer , 5934 fusils avec bayonnettes , 248 sans ; 180 canons de carabines ; 60 pièces de rempart ,
5 Avril 1779. E

45 carabines montées, 556 pistolets, 950 épées, 80 barils de poudre à canon de 100 liv. chacun ; 21708 boulets de différens calibres. Nous avons eu 224 morts, 693 blessés. Les François ont eu 200 morts & 480 blessés. La garnison de Pondichery étoit d'environ 3000 hommes, dont 900 Européens : notre armée étoit de 10500 hommes, dont 1500 Européens.

Cette conquête semble relever la confiance du Ministère & celle de son parti ; on ne manque pas de se flatter que nos armes feront aussi heureuses en Amérique & dans les mers des Indes Occidentales. On se presse même déjà de publier qu'il s'est fait dans la première révolution la plus heureuse ; la ville de Philadelphie, toute la Pensylvanie, la Caroline sont rentrées sous l'obéissance du Gouvernement ; mais ce même Gouvernement, qu'on dit avoir reçu de si belles nouvelles, n'a pas encore jugé à propos de les publier ; & les lettres particulières sont fort éloignées d'y préparer ; elles sont craindre au contraire beaucoup pour le Général Clinton, dont les forces seroient bien réduites s'il étoit vrai, comme on le dit, que l'Amiral Byron, en partant, lui a encore pris 8000 hommes, pour les conduire dans nos Isles qui ont besoin de secours ; quand même on ne l'auroit pas si fort affoibli, il ne seroit point encore en état de sortir de New-Yorck, comme quelques nouvelles le publient, pour aller chercher le Général Washington, contre lequel il est difficile qu'il puisse se soutenir, si celui-ci va l'attaquer dans son asyle.

Pendant qu'on dit que la Caroline est soumise, on apprend que la Géorgie, où nous avons une armée, ne l'est point encore. On se rappelle que le Congrès provincial de cette Province, avoit juré en 1776 de persévérer

dans son unanimité avec les autres Colonies, jusqu'à ce que la loi & la justice élevassent leurs têtes au-dessus de la tyrannie & de l'oppression. Elle s'occupe à profiter de toutes les circonstances que pourra lui fournir le Colonel Campbell, pour le chasser de ce pays; son expédition contre Augusta peut lui en offrir. Cette Ville, qui est le principal marché pour le commerce des pelleteries avec les Sauvages, est à environ 70 lieues de Savanah; il peut être enfermé par les milices de Maryland, de la Virginie & des Carolines, qui sont sur ses traces, & occupées à tenter de le séparer de ses vaisseaux, en envoyant un fort détachement sur ses derrières, tandis qu'un autre descendant la Savanah, avec de petits bâtimens, menace la flotte d'une destruction prochaine. Les premières lettres peuvent confirmer ces nouvelles allarmantes, & nous ne les attendons pas sans inquiétude; nous n'en avons pas moins sur celles que nous ne pouvons tarder de recevoir des Antilles. On s'empresse de dire que l'Amiral Rodney, parti d'Europe le 1 Janvier, a rendu la supériorité à nos escadres; mais on oublie que M. de Grasse, parti avant lui, doit être aussi arrivé, & avoir rétabli l'égalité. On fait qu'il a conduit 8 vaisseaux de ligne à M. d'Estaing, & peut-être ce nombre a-t-il été augmenté. On ne songe pas aussi que l'Amiral Byron est arrivé en Janvier aux Antilles, où il a trouvé le Comte d'Estaing; que pendant que l'Amiral Rodney étoit en route, & M. de Grasse plus près de toucher sa destination, les deux flottes ont dû agir, & que peut-être les renforts, partis de France & d'Angleterre, n'arriveront qu'après quelque événement décisif, dont la nouvelle peut détruire en un instant l'enthousiasme qu'a inspiré la prise de Pondichery, & faire succéder la consternation à la confiance. E 2

C'est dans ce moment qu'on publie que le Gouvernement a offert aux Américains de reconnoître leur indépendance, à condition qu'ils se réuniront à nous contre les François ; mais une pareille proposition, qui montreroit sa foiblesse & son peu de délicatesse, déshonoreroit la Grande-Bretagne, qui sent en effet qu'elle ne peut plus combattre cette indépendance, & l'exposeroit au mépris des peuples qu'elle supposeroit capables de se prêter à une semblable infamie. On a dit aussi, & nos papiers publics le répètent, que la France cherche la paix, & n'est pas éloignée de renoncer à son alliance avec l'Amérique ; cette dernière nouvelle est aussi absurde que la première, & l'une & l'autre ne prouvent qu'une chose, que le Gouvernement est embarrassé & qu'il desire la paix.

Ce n'est qu'avec peine qu'il est parvenu à faire les fonds nécessaires pour cette année ; les intérêts de l'emprunt de l'année courante montent à 472,500 liv. sterl. Il a fallu y pourvoir par des impôts qui consistent en un nouveau droit de 5 pour 100, sur tous les articles qui payent l'accise, excepté la bière, le savon, la chandelle & les cuirs ; un nouveau droit d'autant sur tous les articles sujets à la douane ; une taxe annuelle de 5 chelins sur ceux qui louent des chevaux de poste & des voitures ; une d'un sol par mille de chemin, payable par ceux qui courent en poste, & du double pour ceux qui courent avec 2 chevaux ; autant par mille que fera chaque diligence, &c. Le Lord North ne s'est point déguisé la situation de la Nation ; il a prévu les craintes que l'on pourroit avoir sur les ressources qu'il faudra l'année prochaine, si la guerre continue : il s'est hâté d'insinuer que la Compagnie des Indes en fournira d'immen-

ses. La chartre de cette Compagnie expire l'année prochaine ; si elle en obtient le renouvellement ce ne sera qu'à grand prix, & le Gouvernement pourra s'approprier les riches & vastes Provinces de Bengale, de Bahar & d'Orixa, qui rapportent, dit-on, 3 millions st. de revenu net. Il n'est pas bien sûr que le Gouvernement en tire un aussi grand parti que la Compagnie, & cette perte pourroit la ruiner sans l'enrichir lui-même. Les faits semblent prouver que le commerce de l'Inde n'a prospéré que tant que la main qui le faisoit a réuni la souveraineté ; nous avons l'expérience des Etrangers ; elle devroit peut-être nous dispenser de la faire nous-mêmes.

On ignore encore si l'Amiral Keppel reprendra le commandement de la flotte ; il paroît décidé à ne point s'en charger tant que le Lord Sandwich fera à la tête de l'Amirauté ; un grand nombre d'Amiraux refusent de le remplacer, & donnent le même motif. Ce brave Officier a eu pour conseil pendant son procès MM. Dunning, Lée & Erskine : après le jugement il envoya à chacun de ces Avocats un billet de 1000 liv. sterl. Le dernier, dont la fortune est médiocre, n'a pu se dispenser de recevoir ce présent ; les deux autres le lui ont renvoyé, en disant que l'honneur d'avoir servi à sa défense étoit une récompense suffisante ; que s'ils en desiroient une autre, c'étoit de recevoir son portrait de sa main. On dit que ce procès a coûté 8000 liv. sterl. à l'Amiral.

ÉTATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE SEPT.

De Boston le 10 Janvier. Le séjour de M. le Marquis de la Fayette dans cette partie du monde, les services qu'il a rendus aux Etats-Unis, sa condui-

te noble , généreuse & digne de lui , ont des droits à la reconnoissance de tout bon Américain , & à l'estime générale. Nos papiers publics viennent de publier les lettres suivantes que nous allons transcrire. La première est une lettre du Général Washington , au Président du Congrès.

» M. cette lettre vous sera remise par le Major-Général Marquis de la Fayette : les motifs généreux qui dans le tems l'ont engagé à traverser l'Océan & à servir dans l'armée des Etats-Unis , sont connus du Congrès : des raisons également louables l'engagent actuellement à retourner dans sa patrie , qui dans les circonstances où elle se trouve actuellement , a droit à ses services. Quelqu'empressé qu'il fût à remplir ce qu'il doit à son Prince & à son pays , cette considération puissante n'a pu l'engager à quitter le Continent dans aucun tems où le sort d'une campagne n'étoit pas encore décidé , il s'est déterminé à rester parmi nous jusqu'à la fin de celle-ci ; & il saisit ce moment de suspension pour communiquer au Congrès quels sont ses desirs à cet égard , afin que les arrangemens nécessaires puissent être faits dans le tems convenable , & qu'il se trouve à portée de se distinguer aux champs de Mars , si l'occasion s'en présentoit.

En même-tems , le Marquis desirant conserver quelque relation avec nous , & espérant qu'il lui sera possible quelque jour de nous être encore utile comme Officier Américain , ne sollicite qu'un congé propre à remplir les vues exposées ci-dessus.

Ce qu'il m'en coûte pour me séparer d'un Officier qui à tout le feu militaire de la jeunesse unit une rare maturité de jugement , m'engageroit , si la chose dépendoit de moi , à desirer de préférence , que son absence fût sur ce pied-là : je m'estimerai toujours heureux de pouvoir rendre à ses services les témoignages auxquels il a des droits par la bravoure & la conduite qui l'ont distingué dans toutes les occasions ; & je ne doute pas que le Congrès ne lui ex-

prime encore d'une manière convenable combien il fait apprécier son mérite , & les regrets que lui cause son départ «.

M. le Marquis de la Fayette , écrivit quelques jours après celle-ci à M. Laurens :

» M. quelqu'attentif que je dusse être à ne pas employer les instans précieux du Congrès à des considérations particulières , qu'il me soit permis de lui exposer les circonstances dans lesquelles je me trouve , avec cette confiance qui naît naturellement de l'affection & de la reconnoissance : il n'est pas possible de parler plus convenablement des sentimens qui m'attachent à mon pays , qu'en présence des citoyens qui ont tant fait pour le leur ! tant que j'ai cru pouvoir disposer de moi-même , mon orgueil & mon plaisir ont été de combattre sous les drapeaux Américains pour la défense d'une cause que j'ose d'autant plus particulièrement appeller *notre* , que j'ai eu le bonheur de verser mon sang pour elle : actuellement , Monsieur , que la France est engagée dans une guerre , le devoir , l'amour de mon pays me pressent également de me présenter devant mon Roi , pour savoir de quelle manière il jugera à propos d'employer mes services : la plus agréable de toutes sera toujours celle qui me mettra à portée de servir la cause commune , parmi ceux dont j'ai eu le bonheur d'obtenir l'amitié , & suivre la fortune dans des temps où les perspectives sourioient moins qu'aujourd'hui ; cette raison & quelques autres que le Congrès appréciera , m'engagent à lui demander la liberté de repasser dans ma patrie l'hiver prochain.

Tant que j'ai pu espérer que la campagne seroit active , je n'ai pas pensé à quitter le Champ de Mars ; actuellement que tout est calme & paisible , je saisis cette occasion de solliciter le Congrès : s'il veut bien m'accorder ce que je demande , les arrangemens relatifs à mon départ seront pris de manière qu'avant que je m'éloigne , il sera certain que la campagne

est finie. Vous trouverez ci-incluse une lettre de son Excellence le Général Washington, par laquelle il consent à ce que j'obtienne la permission de m'absenter : je me flatte qu'on me regardera comme un soldat absent par congé, & desirant ardemment de rejoindre ses drapeaux, ainsi que ses camarades estimés & chéris.

Si l'on pense, que lorsque je me trouverai au milieu de mes concitoyens, je puis en aucune manière être utile au service de l'Amérique ; si tout ce qu'il feroit en mon pouvoir de faire peut paroître de quelque utilité, je me flatte, Monsieur, que l'on me regardera toujours comme l'homme du monde qui a le plus à cœur la prospérité de ces Etats-Unis, & a pour leurs représentans l'affection, l'estime & la confiance les plus parfaites.

Le Congrès sous les yeux duquel on mit ces lettres, prit le 21 Octobre, une résolution par laquelle il accorda au Marquis de la Fayette, le congé qu'il demandoit ; il chargea le Président de lui écrire une lettre pour le remercier au nom du Congrès, & le Plénipotentiaire des Etats-Unis à Versailles, de faire faire une épée élégante avec des emblèmes convenables, & de la présenter au Marquis de la Fayette au nom des Etats-Unis. M. le Marquis de la Fayette répondit ainsi à M. Laurens, qui lui avoit fait part de cette résolution du Congrès.

» M., j'ai reçu la lettre obligeante de V. E. contenant les résolutions diverses dont le Congrès m'a honoré, & la permission de m'absenter qu'il a bien voulu m'accorder ; rien ne peut me rendre plus heureux que de penser que mes services ont obtenu son approbation : les témoignages glorieux de confiance & de satisfaction qui m'ont été donnés diverses fois par les représentans de l'Amérique, quoique supérieurs à mon mérite, ne peuvent excéder les senti-

mens de reconnoissance qu'ils ont fait naître : je considère le noble présent qui m'est fait au nom des Etats-Unis, comme l'honneur le plus flatteur ; mon desir le plus fervent est d'employer promptement cette épée à leur service contre l'ennemi commun de mon pays & de ses alliés fidèles & bien-aimés.

Que la liberté, la sûreté, l'abondance & la concorde règnent à jamais dans ces Etats-Unis, & le vœu ardent d'un cœur rempli du dévouement du zèle & de l'amour illimité qu'il a pour eux, ainsi que du plus haut respect & de l'affection la plus sincère qu'il porte à leurs représentans !

Veillez bien, Monsieur, leur présenter mes remerciemens & accepter vous-même l'assurance de mon attachement respectueux.

J'ai l'honneur d'être avec une vénération profonde, &c «.

F R A N C E.

De VERSAILLES, le 30 Mars.

LE Comte de Weilnau, Mestre-de-Camp, Commandant du Régiment de Schomberg ayant obtenu une place de Commandeur surnuméraire dans l'institution du Mérite militaire, a eu l'honneur de faire ses remerciemens à Sa Majesté le 21 de ce mois. Le Roi a nommé le Marquis de Lemps, ci-devant Commandant en Vivarais, Commandant en second en Languedoc, à la place du Comte de Moncan ; il l'a remplacé dans le commandement du Vivarais par le Comte de Rochefort, Brigadier de ses armées, ci-devant Premier-Lieutenant en chef d'escadron des Gardes-du-Corps, Compagnie de Villeroy.

Le Prince Doria Pamphili, Nonce ordinaire du Pape, présenta le 23 au Roi, dans une audience particulière, le Comte Onesti, neveu de S. S. qui retour-

ne à Rome. Le Comte de Scarnafis, Ambassadeur de Sardaigne, eut, immédiatement après, une audience dans laquelle il présenta, à Sa Majesté, le Comte de Mazin, Ambassadeur de sa Cour auprès de celle d'Espagne. Le Roi donna ensuite des audiences particulières au Baron de Belsderbusch, Ministre-Plénipotentiaire de l'Electeur de Cologne; à M. Franklin, Ministre-Plénipotentiaire des Etats-Unis de l'Amérique Septentrionale; ces Ambassadeurs & ces Ministres furent conduits à l'audience de S. M. & à celle de la Famille Royale par M. de la Live de la Briche, Introduceur des Ambassadeurs. Le même jour le Comte de Rzewuski, Chevalier de l'Ordre du Mérite de Pologne, & petit Général de la Couronne, & le Baron de Tschoudi, Ministre du Prince-Evêque de Liège, furent présentés au Roi & à la Famille Royale.

La Maison d'Haucourt, d'où descend par mère la branche du Comte de Mailly, Chevalier des Ordres du Roi, ayant fondé en 1132 dans la terre d'Haucourt la Commanderie de Villedieu, passée dans l'Ordre de Malthe, le Grand-Maître, en considération de cette fondation & du nombre de Chevaliers que cette branche de la Maison de Mailly a donnés à l'Ordre, ayant accordé au Comte de Mailly la Grande-Croix de cet Ordre, & la Croix au Duc & à la Duchesse de Mailly ses enfans, S. M. a bien voulu leur permettre de la recevoir & de la porter.

Le 14 de ce mois la Société Royale de Médecine eut l'honneur de présenter le premier volume de ses Mémoires à LL. MM., à Monsieur, Madame, à Monseigneur & Madame la Comtesse d'Artois.

De PARIS, le 30 Mars.

LA nouvelle de la prise des Forts & Comptoirs du Sénégal à la côte d'Afrique, a été apportée ici par le Vicomte d'Arrot, Colonel d'Infanterie au service des troupes des Colo-

nies, dépêché par le Duc de Lauzun, Colonel du corps des volontaires étrangers de la Marine, & par M. de Chavagnac, Lieutenant de vaisseau, dépêché par le Marquis de Vaudreuil, Capitaine de vaisseau, commandant une escadre du Roi. Voici les détails de cette expédition.

Le 28 Janvier, l'Escadre aux ordres du Marquis de Vaudreuil, composée des vaisseaux le *Fendant*, de 74 canons, qu'il montoit; le *Sphinx* de 64, commandé par le Comte de Soulanges; des Frégates la *Résolue* & la *Nymphe*, par le Chevalier de Pontevez & le Chevalier de Senneville, & des Corvettes la *Lunette*, l'*Epervier* & le *Lively*, par M. de Chavagnac, le Comte de Capellis & M. Eyriez, arriva à la hauteur de l'embouchure du Sénégal. Le 30, le vaisseau le *Fendant* mouilla devant le Fort *Saint-Louis*, bâti sur l'Isle de ce nom, protégée par un bras de mer & une langue de terre, qui ne permettent d'y aborder qu'en entrant dans le fleuve. Le Fort répondit par quelques coups de canon, à une volée qui lui fut envoyée par le vaisseau, & hissa tout de suite un pavillon blanc, pour demander à capituler. Cependant, les petits bâtimens à la suite de l'Escadre, & les chaloupes des vaisseaux, sous la protection du *Sphinx* & des Frégates mouillées devant l'embouchure du fleuve, avoient fait toutes leurs dispositions pour passer la Barre, qui en rend l'entrée difficile & impraticable. Cette petite Flotte étoit commandée par le Chevalier Duchaffault de Chaon, Capitaine en second du *Fendant*, & portoit les détachemens des régimens de la Reine, Languedoc, Forès & Walsh, qui formoient le corps de troupes destiné à faire la descente sous les ordres du Duc de Lauzun. La marée n'ayant pas permis que la Flotte abordât ce même jour à l'Isle Saint-Louis, les bâtimens tinrent à l'ancre, & les troupes mirent pied à terre à la côte du continent, où elles passèrent la nuit

au bivouac. Le lendemain matin elles se rembarquèrent & abordèrent à l'Isle Saint-Louis : le Duc de Lauzun reçut la capitulation, qui lui fut présentée par M. Robert Stenton, Gouverneur pour S. M. B. La garnison fut faite prisonnière de guerre ; les troupes du Roi prirent possession du Fort & des Comptoirs, & autres établissemens sur le fleuve appartenans aux Anglois. On a trouvé dans le Fort 26 canons de fonte, 56 canons de fer, 10 mortiers & 8 pierriers. Le Duc de Lauzun a ordonné sur-le-champ toutes les dispositions nécessaires pour l'évacuation de l'Isle de Gorée, appartenante à S. M., & pour le transport au Sénégal de la garnison, de l'artillerie & des munitions de cette Isle, où il ne doit rester qu'un poste pour en maintenir l'occupation, après en avoir ruiné les défenses.

Il est décidé que l'escadre de M. de Ternay n'ira pas dans l'Inde ; cet Officier doit monter *le Saint-Esprit*, & rester sous les ordres de M. le Comte d'Orvilliers. M. de la Mothe-Piquet prend le commandement de *l'Annibal*, & aura sous ses ordres, *le Diadème*, *le Réfléchi*, *l'Artésien* & *l'Amphion*. On ne dit point quelle est la destination de cette escadre, à bord de laquelle est embarquée la légion de Lauzun ; on croit toujours qu'elle prendra la route des Antilles.

» Une partie du convoi destiné pour Bordeaux, écrit-on de Brest, qui étoit rentré le 14, appareilla le 16, & fut obligé de rentrer encore pendant la nuit du 18 au 19. *L'Intrépide*, *la Gloire* & *la Sybille*, rentrèrent en rade le 18. *L'Aigretta*, qui faisoit partie de cette division, s'étoit séparée en chassant un bâtiment, & ne rentra que le 19 au matin. Elle a rapporté qu'elle avoit combattu la nuit précédente à la vue des feux de S. Michel & d'Ouessant, contre une frégate Angloise. Le 19 on apprit par un exprès dépêché du Conquêt, qu'une frégate

Angloise étoit échouée sur l'Isle de Molennes. On fit embarquer sur-le-champ des troupes dans des corvettes & des cachemarées, pour s'emparer des Anglois qui s'étoient trouvés dans l'Isle. Le 21 on transporta à Brest le Capitaine Eweritz & son équipage, au nombre d'environ 200 hommes. Il a dit que le Capitaine Marshall, qui ci-devant commandoit la frégate, étoit resté en Angleterre, pour déposer dans le procès de l'Amiral Keppel, que lui, Capitaine Eweritz, en avoit pris le commandement par *interim*; qu'il s'est trouvé à 34 lieues d'Ouessant lorsqu'il avoit rencontré l'*Aigrette*; & qu'ayant pris les feux d'Ouessant & de S. Mathieu pour ceux de 2 vaisseaux, qui venoient au secours de notre frégate, il avoit pris chasse & avoit échoué. Cette frégate, qui est entièrement brisée, s'appelloit l'*Aréthuse*: c'est celle qui a combattu contre la *Belle-Pouille*. 15 Anglois ivres se sont embarqués dans la chaloupe, pour retourner en Angleterre.

D'autres lettres de Brest portent qu'on carène, & qu'on arme de nouveau une partie des vaisseaux qui ont passé l'hiver en rade; qu'il arrive des volontaires de toutes les parties du Royaume, & que la flotte du Roi sera absolument prête dans un mois au plus tard; 12 bataillons, ajoute-t-on, entrent dans la Bretagne. Il y aura beaucoup de troupes cette année dans cette province & celle de Normandie; elles y cantonneront & ne camperont pas.

Plusieurs vaisseaux de ligne & quelques frégates sont sortis de différens ports, & on présume que leur mission est de protéger la rentrée des bâtimens marchands partis de S. Domingue & de la Martinique. Il en est arrivé déjà plusieurs, tant à Nantes, qu'à Bordeaux.

Le Roi a accordé une pension de 800 livres à M. de Tilly. La nation & le corps de la

marine applaudissent à la récompense accordée à ce brave Officier. M. de Raymondis, Capitaine de pavillon du vaisseau le *César*, qui a eu le bras emporté, & qui est arrivé depuis peu de Boston à Brest, a obtenu une pension de 1000 livres sur les fonds des Invalides de la Marine.

On n'a point de nouvelles positives de l'Amérique; quelques avis venus de différens ports, annoncent que la jonction de l'escadre du Comte de Grasse, avec celle du Comte d'Estaing, est effectuée, & qu'elles vont ensemble faire une expédition importante. Ces mêmes avis ajoutent qu'un corps de 2000 Créoles bien armés & bien disciplinés, s'est embarqué à bord de ces escadres. On ne peut tarder à recevoir des détails importans qu'on attend avec impatience. On dit que l'Amiral Barington se trouve dans la plus grande détresse à Ste. Lucie, & qu'il est comme bloqué dans le grand cul-de-sac de cette Isle, manquant de tout, ainsi que les troupes qu'il y a débarquées, & qui souffrent également du manque de provisions qu'elles ne peuvent se procurer, & de la malignité du climat qui ne permettoit pas aux nôtres d'y faire un long séjour, puisque l'on étoit obligé d'y relever de 3 en 3 semaines la petite garnison qu'on y entretenoit. Celle qui se trouvoit dans l'Isle lorsque les Anglois y sont descendus, y étoit depuis 15 jours, & de 100 hommes le climat l'avoit réduite à 60; le reste étoit mort ou malade.

Tous les bruits que les Anglois affectent de répandre sur les divisions des Américains, sur le vœu qu'ils prétendent que la plupart forment pour une réunion avec la métropole, n'ont aucun fondement. » Il y a quelques jours, écrit-on de Bilbao, en date du 3 de ce mois, que nous avons ici un navire Américain, arrivé de la Virginie en 31

jours. Avant-hier, il en arriva un autre de Boston en 30 jours. Hier je passai la soirée chez le Négociant qui fait les affaires du Congrès; il avoit chez lui le Capitaine dernièrement arrivé, & 4 autres Américains; tous ont dit qu'en Amérique c'étoit un crime de lèse-Majesté, non-seulement de dire, mais de penser qu'il faudroit rentrer sous la domination de la Mère-Patrie; que les Royalistes avoient tiré de New-Yorck la plupart de leurs vieilles troupes; qu'il étoit fort question d'une expédition contre le Canada pour le printemps, que le papier du Congrès prenoit de jour en jour plus de crédit; enfin, que depuis le départ de l'Amiral Byron il étoit sorti de Boston 11 frégates pour la course, & qu'il y en restoit encore 2 de 32 canons. Le chargé des affaires des Américains m'a dit avoir reçu des lettres de change, tirées en Amérique au nom du Congrès, sur les commissaires des Etats-Unis à Paris, & il regarde cette marche comme une banque que les Américains établissent, pour engager les Européens à leur porter ce qui leur manque en payant chez nous ce qu'on leur livre. Cela est bien vu, bien imaginé & fort à propos. Suivant toutes les nouvelles que nous recevons, ajoute la même lettre, plusieurs régimens ont eu ordre de se rendre aux lignes de S. Roch, devant Gibraltar. Nous ne devons pas tarder à savoir ce que veut notre Cour; mais il est bien sûr que la Nation veut la guerre, & imiter le bel exemple des François, contre une Nation aussi trop orgueilleuse.

Le 8 de ce mois, la *Comtesse d'Artois* entra dans le port de Dunkerque, avec une prise chargée de charbon de terre; dans la nuit, elle fut suivie par la *Comtesse de Provence*, qui en amenoit une autre plus riche. » Le courrier d'Espagne, écrit-on de Bayonne, nous apporte aujourd'hui 14, la nouvelle qu'un corsaire de Marseille s'est emparé d'un bâtiment Anglois

venant de Smyrne , qu'il a conduit à Malaga ; il est chargé de foieries , & évalué à 2 millions. Le navire Anglois , plus fort en nombre , en calibre de canon , avoit 150 hommes d'équipage. Le Capitaine & son second ont été tués. Le premier Lieutenant a combattu , malgré la perte des deux chefs , & a fini par se rendre maître du navire ennemi. La *Marquise de la Fayette* , corsaire de ce port , a fait une prise chargée de sel , qui doit être conduite à St. Ander «.

Le Roi a fait don d'une épée au Capitaine Trosses , commandant le corsaire le *Cornichon* , & la caiche le *Frélon* de Dunkerque , en considération de la bravoure qu'il a montrée dans les deux combats qu'il a soutenus à la vue d'Ostende , contre des caiches Angloises.

Le corsaire la *Ville de Honfleur* , de 14 canons de 4 livres de balle , & de 106 hommes d'équipage , écrit - on de St. Malo , a relâché dans ce port. Le 19 Février , il fut attaqué à 9 heures du matin par deux corvettes du Roi d'Angleterre , l'une de 16 , & l'autre de 14 canons. Il se battit vigoureusement pendant 7 heures & demie , toujours entre deux feux. Le Capitaine , M. Mignard , à qui ce combat fait beaucoup d'honneur , se trouvant trop foible , prit le parti de se retirer à la faveur du brouillard & de la nuit ; il avoit eu 10 hommes blessés. Son bâtiment , qui avoit besoin de réparation , n'a pu mettre en mer qu'au commencement de ce mois.

Jean-Baptiste François le Roux , Chevalier , Seigneur de Touffreville , ancien Officier de Dragons , natif de la paroisse de Rolleville , au pays de Caux , élection de Montivilliers ; qui en cas d'existence auroit 43 ans , n'a donné aucune de ses nouvelles depuis 1767. Comme sa famille veut prendre des arrangemens avec ses créanciers qui sont à Paris ,

à Rouen , & sur-tout à Caen ; on les avertit d'envoyer l'état motivé de leurs hypothèques , & de la nature & quotité de leurs crédits , au sieur le Chevalier , Procureur au Bailliage de Montivilliers , & de constituer un Procureur sur les lieux , à l'effet de composer & transiger , d'autant que ses dettes occasionnées par des malheurs particuliers , excèdent de beaucoup le principal de son bien. On aura attention d'affranchir les lettres & paquets.

Marie - Gabrielle de Pons-Praslin , Dame de l'Ordre Impérial de la Croix étoilée , veuve de Henri-Anne de Flagny-Damas , Comte de Rochechouart , est morte à Dijon le 9 Février dernier.

Joseph - François Cadeyne , Marquis de Gabriac , ancien Lieutenant de Roi de la province de Languedoc , est mort ici le 17 de ce mois , dans la 74^{me} année de son âge.

Jean - Baptiste Aimable de Goy - d'Idogne , Seigneur d'Idogne , Chambellan du feu Roi de Pologne , Duc de Lorraine , Ecuyer de main de Madame , Chevalier de l'Ordre des Saints Maurice & Lazare de Savoie , Gouverneur de Rion & de Ganac , est mort le 7 de ce mois dans son château d'Idogne en Bourbonnois.

Ange - Laurent de la Live , ancien Introduceur des Ambassadeurs , Honoraire Amateur de l'Académie de Peinture , est mort le 18.

Arrêt du Conseil d'Etat du 17 Février. » Le Roi s'étant fait représenter les Arrêts du Conseil des 30 Avril 1750 , 16 Septembre 1760 , 3 Mars 1761 , 26 Décembre 1762 , & 8 Mars 1771. *Concernant les Cautionnemens par consignation* , auxquels les principaux Employés de ses Fermes-Générales ont été assujettis ; S. M. a reconnu , que ces Cautionnemens , en portant tout-à-la-fois sur des Commis comptables & sur ceux qui n'ont aucun ma-

niement, avoient réuni l'avantage d'offrir une Garantie, soit contre des divertissemens de Deniers, soit contre des abus de fonctions, qui pouvoient compromettre l'intérêt des Fermiers & exciter de justes réclamations. Mais S. M. a considéré, que plusieurs classes d'Emplois avoient été affranchies de cette consignation, quoiqu'ils en eussent été pareillement susceptibles : Elle a aussi remarqué, que l'accroissement des Produits avoit altéré les proportions, qu'on avoit adoptées dans la fixation de chacun de ces Cautionnemens : Enfin Elle a jugé, qu'il seroit convenable d'étendre les mêmes précautions aux Administrations & Régies générales des autres parties de ses Finances. Sa Majesté d'ailleurs a pensé, que ce seroit un moyen de se procurer un secours à un intérêt modéré, & qui, étant en même-tems extrêmement divisé, ne prendroit rien sur les Fonds de la circulation ordinaire. En conséquence, S. M. a ordonné, qu'il seroit fourni des Cautionnemens ou supplément de cautionnement par les Commis & Préposés, tant de ses Fermes-Générales, que des Administrations & Régies. Elle a pris toutes les mesures nécessaires pour assurer le paiement des intérêts; & ces mêmes dispositions seront exactement maintenues dans le prochain Bail & les suivans «.

Les Articles sont au nombre de douze : Par le cinquième Sa Majesté accorde aux Employés, qui auront fourni les fonds ordonnés par l'Arrêt, des intérêts au *denier vingt*, sans aucune retenue. L'on évalue à plus de dix millions le secours que l'Etat reçoit par ce moyen, & à 9 millions la somme que les Privilégiés des Carosses de place ont prêtée au Roi *sans intérêt*. Les Lettres-Patentes, qui les regardent, ont été données à *Ver-sailles* le 17, & enregistrées au Parlement le 26 Février.

Le Roi par Arrêt du Conseil d'Etat du 24 Jan-

vier , au sujet de la prétention des Etats de Bretagne que leur consentement doit être requis pour la continuation des droits d'octrois , après avoir examiné avec attention toutes les circonstances de cette affaire , & vu que ces droits qui ne s'élevoient pas à 80,000 l. existoient depuis 1724 ; que cette imposition est générale dans tout le Royaume ; que quoiqu'établie d'abord en Bretagne par un Edit , elle avoit été renouvelée tous les dix ans par de simples Arrêts du Conseil ; que par l'effet de son penchant à prendre les formes les plus régulières & les plus agréables à ses peuples , elle avoit consenti à renouveler les octrois par des Lettres-Patentes enregistrées au Parlement de Rennes ; que les Etats avoient formé une nouvelle prétention ; que cependant S. M. qui ne veut que la justice , & qui maintiendra toujours le Parlement & les Etats dans le droit utile à son service de porter jusqu'à son trône leurs suppliques , avoit ordonné à ses Commissaires de notifier auxdits Etats , qu'avant de statuer sur leur nouvelle prétention , elle leur demandoit un Mémoire instructif ; que les Etats n'en ont envoyé aucun ; qu'ils ont formé une opposition au Parlement ; que le Parlement avoit enfin employé la voie sage & régulière d'adresser à S. M. des remontrances ; sur quoi S. M. après un mûr examen , persistant dans le plan qu'elle a adopté , veut que les Etats obéissant à ces ordres , fournissent le Mémoire qui peut servir à la discussion de cette affaire. Cependant , vu la modicité de l'imposition , S. M. voulant bien suppléer dans sa sagesse à la conduite irrégulière des Etats , afin de n'avoir à fixer son attention que sur les marques de zèle & de confiance de ses sujets , s'est déterminée à suspendre la perception des octrois municipaux jusqu'à ce qu'elle ait reçu le Mémoire qu'elle a demandé , & qu'elle en ait pesé les motifs. Mais ne voulant pas que ses finances souffrent de cette suspension , considérant qu'elle ne peut décharger une de ses Pro-

vinces d'une imposition générale, sans grever d'autant le reste ; pour remplacer le produit des octrois suspendus, S. M. a jugé à propos de retirer une moitié de la remise, que malgré les besoins de l'Etat elle avoit bien voulu accorder sur les impositions ordinaires de la Province. S. M. en remplissant des vues de sagesse & de modération, satisfait à la justice générale qu'elle doit à toutes ses Provinces, fait connoître aux Etats, que les graces qu'elle daigne leur accorder, seront toujours soumises aux règles de l'équité, & dépendantes de la satisfaction qu'elle aura de leur conduite ; car en même-tems qu'elle est dans l'intention de conserver les privilèges & les formes des Etats, elle ne permettra jamais que leurs prétentions soient portées à d'autre tribunal que celui de la Justice, par d'autres voies que celle de représentations respectueuses ; & quoique ses premiers soins s'appliquent à prévenir avec bonté l'obligation de recourir à des Actes de sévérité, elle saura quand il le faudra, déployer son autorité pour maintenir ses sujets dans cette obéissance, qui fait le plus sur appui de l'ordre & du bonheur public.

De BRUXELLES, le 30 Mars.

SELON les lettres d'Espagne, l'activité & le secret continuent à régner dans les ports de cette Monarchie ; le mystère répandu sur ses dispositions, exerce toujours les politiques, qui se permettent de deviner qu'il va bientôt se dissiper ; comme on dit que les Anglois songent sérieusement à renforcer les garnisons de Gibraltar & de Mahon, on croit que l'Espagne songe aussi à prévenir l'arrivée de ces renforts. 2 des plus gros vaisseaux arrivés à Cadix, reçurent le 9 du mois dernier, ordre de se tenir prêts à mettre à la voile avec 6 mois de vivres, & on prétend qu'ils sont partis au commence-

ment de celui-ci ; mais on ne prétend pas favoir de même leur destination.

» Toutes les apparences, écrit-on de Lisbonne, semblent confirmer que l'intention de notre Gouvernement est d'observer la plus exacte neutralité au milieu des contestations qui subsistent entre la France & l'Angleterre ; pour ne pas s'écarter de ce système, il ne veut point se mêler des affaires ni des différends qui peuvent s'élever de tems en tems, relativement aux corsaires & à leurs prises. Il s'occupe uniquement du soin de faire fleurir le Royaume, & d'annuller par différentes Ordonnances les réglemens publiés sous le précédent Ministère. Le sel de Sétubal vient d'être déclaré franc, & on a adouci la loi qui défendoit aux Propriétaires de certains districts éloignés de plus de 100 milles de la Capitale, d'y faire des plantations de vigne «.

» Nos citoyens, écrit-on d'Amsterdam, ne conçoivent rien à l'espèce d'empressement avec lequel quelques personnes de la République penchent pour les Anglois, qui jusqu'à présent nous ont molestés autant qu'ils l'ont pu, & qui ne cessent d'enlever nos vaisseaux. Leur conduite impose à la République la nécessité de repousser l'outrage par la force. Une lettre de Lisbonne, porte qu'au commencement du mois dernier, une frégate Angloise étoit venue mouiller dans ce port, avec une prise qu'elle prétendoit être Françoisise, quoique le Capitaine fût Hollandois ; elle étoit chargée de morue. Un vaisseau de guerre Hollandois, mouillé dans le même port, en ayant été instruit, manda le Capitaine Anglois, & lui ordonna de rendre le bâtiment. L'Anglois le refusa, en soutenant qu'il étoit de bonne prise. Deux jours après, il mit à la voile avec sa capture ; le vaisseau Hollandois le suivit, & quand il fut à une certaine hauteur,

Il le força à coups de canons à rendre le bâtiment Hollandois , & à lui donner un ôtage pour sûreté de l'indemnité qui lui étoit due. L'Anglois est rentré dans le port de Lisbonne , peu glorieux de ce qu'il appelle une disgrâce révoltante «.

On assure à présent que les Etats-Généraux ont pris ou sont sur le point de prendre les résolutions suivantes. 1°. D'augmenter la marine de la République de 30 vaisseaux , dont le nombre sera porté par ce moyen à 60 , & de les armer le plutôt qu'on pourra. 2°. D'augmenter également les troupes de terre de 1000 hommes. 3°. De faire convoyer désormais tous les vaisseaux marchands sans distinction de ceux chargés de munitions navales. Ensuite on suppliera le Roi de France de retirer son Arrêt au sujet de la navigation Hollandoise. On dit d'ailleurs qu'il est question d'un traité d'alliance entre le Danemarck & LL. HH. PP.

Ces résolutions , si elles ont été prises , ou si elles le sont , ont été dictées par les réclamations de la plupart des villes. Celle de Dort a présenté encore dernièrement aux Etats-Généraux une Requête aussi motivée que celle que leur a présenté la ville de Rotterdam.

» On connoît , écrit-on de Harlem , le fameux acte de navigation , en vertu duquel , depuis Cromwel & Charles II , les Anglois ne souffrent pas que les Hollandois , ni aucune autre Nation , portent chez eux autre chose que leurs propres productions. La Hollande ne produit rien. Tout son commerce avec l'Angleterre se fait donc en vertu de cet acte , dans des bâtimens & par des Capitaines & équipages Anglois , à peu d'exceptions près. De tous les paquebots & sloop à Helvoetsluys & à Rotterdam , aucun n'appartient à la République. Le commerce entre ces deux Nations est donc une vraie servitude

usurpée, dans laquelle la Grande - Bretagne est le *pradium dominans*, & les Pays-Bas le *pradium servens*. C'est là, ce qui depuis un siècle, a amené par degrés le déclin du commerce & de la puissance navale de la République, & porté à son zénith la prospérité & la vigueur de l'Angleterre. Si l'on demande pourquoi la République a souffert cette oppression depuis si long-tems, on répondra qu'elle a été constamment sacrifiée à des vues particulières, à je ne sais quelle balance de pouvoir, à la conservation de laquelle on a attaché comme une chose de grand poids, la prétendue nécessité d'une supériorité de la Grande - Bretagne sur les mers; principe qui ne mériteroit que la pitié, si les suites en étoient moins sérieuses. La question n'est donc pas si la République cessera tout commerce avec l'Angleterre, elle n'en a presque point qu'elle puisse dire à elle avec ce Royaume; ni si l'on fera convoier le peu de vaisseaux qui portent du beurre & du fromage aux Anglois, cela ne vaudroit pas la peine. La question est, si pour faire plaisir aux Anglois qui voudroient pouvoir écraser les Hollandois, ceux-ci renonceront au commerce très-lucratif pour eux, qu'ils font en France, ou s'ils auront le courage de le protéger par des convois dans toute l'extension des traités qui le leur garantissent. Les réclamations s'élèvent de toutes parts contre les procédés arbitraires des Anglois. Que résultera-t-il de ce cri général? Les Nations songent-elles à rentrer dans leurs droits usurpés, ou leur étoile sauvera-t-elle encore une fois ces fiers Bretons, qui ont si bien vérifié cette maxime, que pour être le plus fort, il ne s'agit souvent que de dire qu'on l'est, & de se conduire comme si on l'étoit. On ne peut se défendre d'une certaine admiration, en voyant combien les besoins d'une seule Isle ont rendu sa politique active, & comment elle est parvenue à intéresser dans sa que-

relle tout le reste du globe. Le Gange & les rivières de Hudson se reignent du sang des hommes envoyés des bords de la Tamise ; les mers d'Europe ont englouti plusieurs de ces hommes ; l'Afrique participe à cette destruction générale, & déjà le Sénégal, après avoir vu expirer sur ses bords un nombre considérable d'Européens, qui y sont morts sans se tuer, a changé de maître. Jamais l'Empire Romain, dans son plus haut point de splendeur, n'embrassa ainsi le monde entier, & jamais les Peuples barbares & désunis entr'eux du reste de l'Univers, n'osèrent attaquer ce colosse que quand il se fut détruit lui-même par les richesses & la corruption «.

Pendant que la France & l'Angleterre se battent sur les mers, & que l'Empereur est occupé en Allemagne d'une guerre de terre, ce Prince ne détourne pas son attention du commerce qu'il se propose d'étendre & de porter dans les Indes. » Le vaisseau impérial, le *Prince de Kaunitz*, écrit-on de l'Orient, acheté & armé dans ce Port par le Comte Charles de Proli, & quelques Associés, tous sujets de LL. MM. II. & RR. commandé par le Capitaine Angelus Lepp, né leur sujer, a mis en mer le 20 du mois dernier ; il se rendra à Cadix, & de là directement à Canton en Chine, d'où il retournera en droiture à Trieste, Port de la mer Adriatique, appartenant à LL. MM. II. & RR. C'est là que s'en fera la vente & le désarmement. Cette expédition ne peut que faire le plus grand honneur à M. de Proli, qui s'est rendu ici en personne, & qui a donné tous ses soins pour se munir d'un équipage choisi, & de la cargaison convenable. Le vaisseau est du port de 400 tonneaux «.